

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du jeudi 13 juin 1991**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION <i>AD HOC</i> AU SEIN DES INSTITUTIONS BRUXEL- LOISES	788
Discussion générale. — <i>Orateur</i> : M. Moureaux	788
Discussion des articles	788
PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION EXPLO- RATOIRE EN VUE D'ORGANISER UNE CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX PUBLICS ET PRIVES ETABLIS A BRUXELLES	789
Discussion générale. — <i>Orateurs</i> : M. Moureaux, Mmes Nagy, Neyts-Uyttebroeck	789
Discussion des articles	790
VOTES NOMINATIFS	791
Votes sur les propositions d'ordonnance, de règle- ment et de résolution	791
INTERPELLATION:	
— De M. Simonet à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « les effets néfastes de la politique régionale quant à l'exode d'entreprises importantes hors le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale »	796

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van donderdag 13 juni 1991**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN COMMISSIE <i>AD</i> <i>HOC</i> BINNEN DE BRUSSELSE INSTEL- LINGEN	788
Algemene bespreking. — <i>Spreker</i> : de heer Mou- reaux	788
Bespreking van de artikelen	788
VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN VOORBEREI- DENDE COMMISSIE OM EEN OVERLEG TE ORGANISEREN MET DE TE BRUSSEL GEVESTIGDE INTERNATIONALE OPEN- BARE EN PRIVE-INSTELLINGEN	789
Algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Mou- reaux, de dames Nagy, Neyts-Uyttebroeck	789
Bespreking van de artikelen	790
NAAMSTEMMINGEN	791
Stemmingen over voorstellen van ordonnantie, van reglement en resolutie	791
INTERPELLATIE:	
— Van de heer Simonet tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen en tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de nefaste gevolgen van het gewestelijk beleid inzake de exodus van belangrijke ondernemingen buiten het grondgebied van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest »	796
	785

	Pages		Blz.
Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. Simonet, M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, M. Grijp, Ministre de l'Economie	796	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Simonet, de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, de heer Grijp, Minister belast met Economie	796
ORDRE DES TRAVAUX	798	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	798
QUESTIONS D'ACTUALITE :		DRINGENDE VRAGEN :	
— De Mme de T'Serclaes à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur la mise en RER de la ligne 26 (Hal-Bruxelles-Vilvorde)	798	— Van mevrouw de T'Serclaes aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het plaatsen in VVN van de lijn 26 (Halle-Brussel-Vilvoorde)	798
Question d'actualité jointe de M. Paternoster, sur la création d'un réseau express régional bruxellois	798	Toegevoegde dringende vraag van de heer Paternoster, over het oprichten van een Brussels Hoofdstedelijk Expressnet	798
— De Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur les problèmes rencontrés par les administrations de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et des Monuments et Sites	799	— Van mevrouw Nagy aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen en de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de problemen van de Administraties van Stedebouw, Ruimtelijke Ordening en Monumenten en Landschappen	799
— De Mme Payfa à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur les contacts éventuels en vue de l'entrée d'un représentant de la SRIB au conseil d'administration de la Société générale	800	— Van mevrouw Payfa aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de eventuele contacten om een vertegenwoordiger van de GIMB in de Raad van Bestuur van de Generale Maatschappij op te nemen	800
— De M. Van Hauthem à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur les exigences linguistiques lors du recrutement d'auxiliaires de police	801	— Van de heer Van Hauthem aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve over de taalvereisten bij het aanwerven van hulpagenten	801
INTERPELLATIONS :		INTERPELLATIES :	
— De Mme Neyts-Uyttebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «ce que l'on appelle les missions locales ou <i>plaatselijke zendingen</i> et les actions d'intégration socio-professionnelle»	802	— Van mevrouw Neyts-Uyttebroeck tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de zogeheten <i>missions locales</i> of plaatselijke zendingen en de acties voor sociaal-professionele inpassing»	802
Discussion. — <i>Orateurs</i> : Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Leduc, Vandenbossche, Drouart, M. Picqué, Ministre-Président, Mme Neyts-Uyttebroeck	802	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : mevrouw Neyts-Uyttebroeck, de heren Leduc, Vandenbossche, Drouart, de heer Picqué, Minister-Voorzitter, mevrouw Neyts-Uyttebroeck	802
Fait personnel : MM. Drouart, Picqué, Ministre-Président	805	Persoonlijk feit : de heren Drouart, Picqué, Minister-Voorzitter	805
— De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la politique urbanistique de l'Exécutif en matière d'accueil des Institutions européennes à Bruxelles»	808	— Van de heer Adriaens tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het stedebouwkundig beleid van de Executieve inzake het onthaal van de Europese instellingen te Brussel»	808
Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. Adriaens, Mme Carton de Wiart, M. Picqué, Ministre-Président	808	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Adriaens, mevrouw Carton de Wiart, de heer Picqué, Minister-Voorzitter	808

	Pages		Blz.
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le contrôle par la Région de la vente des biens immobiliers communaux»	815	— Van de heer Debry aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de controle van het Gewest op de verkoop van gemeentelijke onroerende goederen»	815
— De Mme Neyts-Uyttebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le droit de vote au niveau communal pour les citoyens de la Communauté européenne»	816	— Van mevrouw Neyts-Uyttebroeck aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het gemeentelijk stemrecht voor EG-burgers»	816
— De Mme Neyts-Uyttebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'implantation du TGV à la gare du Midi»	817	— Van mevrouw Neyts-Uyttebroeck aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve en aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de inplanting van de SST aan het Zuid-station»	817
— Question orale jointe de Mme Nagy, concernant «le parallélisme entre le passage à Bruxelles du TGV et la réalisation du RER»	817	— Toegevoegde mondelinge vraag van mevrouw Nagy, betreffende «het parallelisme tussen de doorgang van de SST te Brussel en de verwezenlijking van het VVN (Voorstedelijk Vervoernet)»	817
ORDRE DES TRAVAUX	820	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	820
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Vandenhautte à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la lutte contre les nuisances des bruits d'avions»	820	— Van de heer Vandenhautte aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de strijd tegen de geluidshinder veroorzaakt door vliegtuigen»	820
— De M. Adriaens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le plan déchets prévu par l'ordonnance relative à la prévention et à la gestion des déchets»	821	— Van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het afvalplan voorzien in de ordonnantie inzake het voorkomen en het beheer van afval»	821

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRÉSIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 25.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 25.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-capitale du 13 juin 1991.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 13 juni 1991 geopend.

**PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREA-
TION D'UNE COMMISSION AD HOC AU SEIN DES
INSTITUTIONS BRUXELLOISES**

Discussion générale

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE OPRICH-
TING VAN EEN COMMISSIE AD HOC BINNEN DE
BRUSSELSE INSTELLINGEN**

Algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, avec l'ensemble des présidents de groupe de ce Conseil, j'ai déposé une proposition de résolution visant à créer une commission transversale — ce qui veut dire que la résolution devra être votée par les diverses assemblées dans les mêmes termes — destinée à proposer aux assemblées un texte instituant un médiateur, un ombudsman qui pourrait remplir auprès de nos quatre assemblées au profit des Bruxellois ce rôle de contrôle du bon fonctionnement des administrations publiques.

Tous les chefs de groupe de ce Conseil ont ainsi voulu montrer leur souci d'éviter la démultiplication des organes et d'unifier les institutions bruxelloises.

Il est évident que la commission bénéficiera d'une grande latitude pour apprécier la structure à donner à ce service de médiation. Comment faut-il le composer? Quels sont les pouvoirs à lui conférer? Tout cela fera l'objet de la discussion. Nous ne voulons absolument pas anticiper sur les conclusions de la future commission mais nous souhaitons que notre Conseil, à l'unanimité, puisse se rallier à cette proposition qui améliorera la transparence entre les institutions bruxelloises et la population qu'elles doivent servir.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non.*)

Vraagt nog iemand het woord? (*Neen.*)

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — La discussion générale est close et nous passons à l'examen des articles de la proposition de résolution.

De algemene bespreking is gesloten en wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het voorstel van resolutie aan.

Article 1^{er}. Il est créé auprès du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie et des Assemblées des Commission communautaires française et flamande, une commission *ad hoc* chargée de rédiger un texte instituant un médiateur et de faire rapport au Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie, ainsi qu'aux Présidents des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande.

Artikel 1. Wordt er bij de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, de Verenigde Vergadering en de Raden van de Franse en de Vlaamse Gemeenschapscommissie een commissie *ad hoc* opgericht, belast met het opstellen van een tekst tot aanwijzing van een bemiddelaar en met het uitbrengen van verslag bij de Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering, evenals bij de Voorzitters van de Raden van de Franse en de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

De Voorzitter. — De heer Vandebussche heeft het woord.

De heer Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, wij vragen dat in de tekst het woord «bemiddelaar» wordt vervangen door «ombudsman».

De Voorzitter. — Dames en Heren, ik acteer het voorstel van de heer Vandebussche. Als er geen bezwaar tegen het voorstel is, wordt het woord «bemiddelaar» vervangen door «ombudsman». (*Instemming.*)

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Cette commission est composée de 18 Conseillers régionaux désignés par le Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie et les Présidents des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande après concertation avec leurs bureaux élargis respectifs.

Tout membre de la commission empêché peut se faire remplacer par son suppléant.

Art. 2. Deze commissie is samengesteld uit 18 gewestelijke Raadsleden aangewezen door de Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering en de Voorzitters van de Raden van de Franse en de Vlaamse Gemeenschapscommissie, na raadpleging van hun respectieve bureaus in uitgebreide samenstelling.

Elk verhinderd commissielid mag zich door zijn plaatsvervanger laten vervangen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Cette commission élit son Président en son sein. Elle désigne en outre un bureau et arrête son règlement d'ordre intérieur.

Art. 3. Deze commissie verkiest haar Voorzitter onder haar leden, wijst bovendien een bureau aan en stelt haar huishoudelijk reglement op.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Le secrétariat de cette commission est assuré par les services du Conseil.

Art. 4. Het secretariaat van deze commissie wordt door de diensten van de Raad verzekerd.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie overgaan.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION EXPLORATOIRE EN VUE D'ORGANISER UNE CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX PUBLICS ET PRIVES ETABLIS A BRUXELLES

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN VOORBEREIDENDE COMMISSIE OM EEN OVERLEG TE ORGANISEREN MET DE TE BRUSSEL GEVESTIGDE INTERNATIONALE OPENBARE EN PRIVE INSTELLINGEN

Algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je tiens à dire quelques mots au sujet de cette proposition de résolution qui, comme la précédente, est présentée et signée par l'ensemble des groupes reconnus de ce Conseil. Elle vise à instaurer une commission exploratoire dont le but est d'organiser la concertation avec les organismes internationaux publics et privés établis à Bruxelles. Le système préconisé est tout à fait symétrique à celui qui a été proposé, il y a un an, pour la concertation avec les populations d'origine étrangère, en vue de mettre sur pied une commission mixte dont les travaux ont abouti, comme vous le savez, à un accord qui sera présenté prochainement à notre Conseil.

La commission qui nous préoccupe maintenant est différente, mais présente une importance certaine pour notre Région. Elle a pour but d'organiser la concertation avec les organismes internationaux, éléments essentiels de l'avenir de cette Région, qui a la vocation que nous connaissons au niveau européen et qui souhaite l'assumer de la manière la plus efficace et la mieux coordonnée possible avec lesdits organismes.

Il s'agit donc de ne pas confondre la mission des deux commissions exploratoires et des futures commissions qui seront mises en place. Les unes visent le sort particulier des personnes concernées tandis que les secondes visent davantage à une relation structurelle entre notre Région, nos assemblées et les nombreux organismes internationaux qui y sont établis. Tel est le sens que nous avons voulu leur donner.

Il a été particulièrement veillé, dans la formulation du texte, à ce qu'il n'y ait aucune superposition ou confusion entre les missions des deux commissions exploratoires et des futures commissions mixtes de concertation mises sur pied à l'initiative de nos quatre assemblées.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, mon groupe a cosigné cette proposition de création d'une commission exploratoire qui présente certaines analogies avec la commission qui a récemment terminé ses travaux et qui a abouti à la création d'une commission mixte avec les populations immigrées. Nous avons tenu à faire la différence entre les rapports de la première commission qui, comme l'a dit M. Moureaux, a trait au problème des personnes d'origine étrangère, quels que soient leur statut socio-économique ou leurs conditions d'existence à Bruxelles, et la proposition qui sera étudiée par la commission que nous créons aujourd'hui, où nous devons discuter avec les organismes internationaux publics et privés. Car il sera, me semble-t-il, important d'insister sur le fait qu'il faudra intégrer ces organismes et leurs extensions dans notre ville en respectant notre population, et non l'inverse. Ce n'est pas la ville qui doit se plier aux exigences des organismes internationaux. Un tel lieu d'échanges me paraît pouvoir être profitable à chacun. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Neyts-Uyttebroeck.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, Heren leden van de Excutieve, Collega's, deze beide voorstellen van resolutie werden niet door de PVV-fractie ondertekend om drie redenen, die ik bondig wil uiteenzetten.

Ten eerste, hoewel velen onder u weten dat ik meestal wel bereid ben te zoeken naar een gezamenlijk standpunt, heb ik niettemin bezwaar tegen de consensus-sfeer die hiermee wordt

gecreëerd en die niet overeenstemt met de ware politieke verhoudingen in deze Raad.

Ten tweede, ik vind het een beetje ironisch dat degenen wier politieke families verantwoordelijk zijn voor de ingewikkeldheid van de Brusselse structuren, nu zo nodig een bemiddelaar willen aanstellen om de mensen wegwijs te helpen in diezelfde structuren.

De derde reden bestaat erin dat de kleinere fracties, waartoe de mijne behoort — ik denk dat dit ook geldt voor de Nederlandse taalgroep in zijn geheel —, meer en meer moeite ondervinden om de functie die hen wordt toebedeeld in deze vermenigvuldiging van organen nog naar behoren te vervullen.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — La discussion générale est close et nous passons à l'examen des articles de la proposition de résolution.

De algemene bespreking is gesloten en wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het voorstel van resolutie.

Article 1^{er}. Il est créé auprès du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie et des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande, une commission exploratoire chargée de faire des propositions relatives à l'organisation de la concertation entre les institutions régionales et les organismes internationaux publics et privés établis dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Artikel 1. Wordt er binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, de Verenigde Vergadering en de Raden van de Franse en de Vlaamse Gemeenschapscommissies een voorbereidende commissie opgericht, belast met het opstellen van voorstellen betreffende organisatie van het overleg tussen de gewestelijke instellingen en de in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest gevestigde internationale openbare en privé-instellingen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Sa mission consiste en outre à définir et à sérier les différents types de problèmes à soumettre à concertation.

Art. 2. Haar taak bestaat bovendien in het bepalen en het omschrijven van de ter overleg voor te leggen verschillende soorten problemen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. La commission exploratoire est créée pour une durée d'un an. A l'issue des travaux, elle devra faire rapport au Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie ainsi qu'aux Présidents des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande.

Art. 3. De voorbereidende commissie wordt opgericht voor een termijn van één jaar. Na afloop van de werkzaamheden zal ze bij de Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering, alsmede bij de Voorzitters van de

Raden van de Franse en Vlaamse Gemeenschapscommissies, verslag moeten uitbrengen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Cette commission est composée de 18 conseillers régionaux désignés par le Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie et par les Présidents des Assemblées communautaires française et flamande, après concertation avec leur bureaux élargis respectifs.

Tout membre de la commission empêché peut se faire remplacer par un suppléant.

Selon la même procédure de désignation, des personnes représentatives des organismes internationaux de la Région de Bruxelles-Capitale, sont invitées à collaborer en tout ou en partie aux travaux de la commission.

Art. 4. Deze commissie is samengesteld uit 18 gewestelijke raadsleden, aangewezen door de Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering en door de Voorzitters van de Franse en Vlaamse Gemeenschapscommissies, na beraadslaging met hun respectievelijke bureaus in uitgebreide samenstelling.

Elk verhinderd commissielid kan door een plaatsvervanger worden vervangen.

Volgens dezelfde aanwijzingsprocedure worden de personen die de internationale instellingen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest vertegenwoordigen, uitgenodigd ten volle of ten dele aan de werkzaamheden van de commissie deel te nemen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Cette commission élit son Président en son sein. Elle désigne en outre un bureau et arrête son règlement d'ordre intérieur.

Art. 5. Deze commissie verkiest haar Voorzitter onder haar leden, duidt bovendien een bureau aan en legt haar huishoudelijk reglement vast.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Le secrétariat de cette commission est assuré par les services du Conseil.

Art. 6. Het secretariaat van deze commissie wordt door de diensten van de Raad verzekerd.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie overgaan.

— La séance est suspendue.

De vergadering wordt geschorst.

La séance du Conseil est suspendue à 14 h 35.

De vergadering van de Raad is geschorst om 14 u. 35.

Elle est reprise à 15 h 25.

Ze is om 15 u. 25 hervat.

M. le Président. — Je déclare reprise la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 13 juin 1991.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 13 juni 1991 hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandebossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts, M. Simonet, Mme Stengers et M. Van Hauthem.

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons procéder au vote sur l'amendement et l'article réservés.

Dames en Heren, wij stemmen over de aangehouden amendement en artikel.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. André à l'article 9.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer André bij artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

40 votent non.

40 stemmen neen.

16 votent oui.

16 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Neyts, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet, Mme Stengers et M. Van Hauthem.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 9.

Wij stemmen nu over het artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

En conséquence, l'article 9 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 9 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts, M. Simonet, Mme Stengers et M. Van Hauthem.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts, M. Simonet, Mme Stengers et M. Van Hauthem.

**BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DU MINISTERE
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR
L'ANNEE BUDGETAIRE 1991**

Vote sur la motion de conformité

**AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN
HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELS HOOFD-
STEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGS-
JAAR 1991**

Stemming over de conformiteitsmotie

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote d'une motion de conformité relative au budget administratif ajusté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991 (nos A-115/1 et 2-90/91).

Aan de orde is de naamstemming over een conformiteitsmotie met betrekking tot de aangepaste administratieve begroting van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991 (nrs. A-115/1 en 2-90/91).

En sa réunion du 29 mai 1991, la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales a constaté la conformité du budget administratif ajusté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991 avec le contenu et les objectifs du projet d'ordonnance ajustant le budget général des dépenses du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991 et a recommandé l'adoption par le Conseil d'une proposition de motion en ce sens.

La proposition de motion de conformité est distribuée sur les bancs et libellée comme suit:

«LE CONSEIL,

Vu la recommandation de la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales,

CONSTATE la conformité du budget administratif ajusté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991 avec le contenu et les objectifs du projet d'ordonnance ajustant le budget général des Dépenses du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991.»

In zijn vergadering van 29 mei 1991, heeft de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken, de conformiteit van de aangepaste administratieve begroting van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene Uitgavenbegroting van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991 vastgesteld en de aanbeveling door de Raad van een voorstel van motie in die zin aanbevolen.

Het voorstel van conformiteitsmotie wordt op de banken rondgedeed.

Het luidt als volgt:

«DE RAAD,

Aangezien de aanbeveling van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken,

STELT VAST de conformiteit van de aangepaste administratieve begroting van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene Uitgavenbegroting van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991.»

— Je mets cette proposition de motion aux voix.

Ik breng dit voorstel van motie ter stemming.

— Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring? (*Neen.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

2 votent non.

2 stemmen neen.

15 s'abstiennent.

15 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte la motion.

Bijgevolg neemt de Raad de motie aan.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maisson, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Mme Neyts-Uytbroeck et M. Van Hauthem.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoeye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet et Mme Stengers.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU REGIME DE PENSION DES MEMBRES DU PERSONNEL DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC DEPENDANT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE PENSIOENREGELING VAN DE PERSONEELSLEDEN VAN DE INSTELLINGEN VAN OPENBAAR NUT AFHANGEND VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts-Uyttebroeck, M. Simonet, Mme Stengers et M. Van Hauthem.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC AU SEIN DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN COMMISSIE AD HOC BINNEN DE BRUSSELSE INSTELLINGEN

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, de Jonghe d'Ardoye, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Draps, Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Simonet, Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

Mme Neyts-Uyttebroeck et M. Van Hauthem.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION EXPLORATOIRE EN VUE D'ORGANISER UNE CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX PUBLICS ET PRIVES ETABLIS A BRUXELLES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN VOORBEREIDENDE COMMISSIE OM EEN OVERLEG TE ORGANISEREN MET DE TE BRUSSEL GEVESTIGDE INTERNATIONALE OPENBARE EN PRIVE INSTELLINGEN

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

54 votent oui.

54 stemmen ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Demanze, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Draps, Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytbroeck, Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Simonet, Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Mme Neyts-Uyttebroeck et M. Van Hauthem.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MOUREAUX A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES DECISIONS PRISES PAR L'EXECUTIF A LA SUITE DES GRAVES EVENEMENTS DU WEEK-END DERNIER A FOREST ET A SAINT-GILLES», DE L'INTERPELLATION JOINTE DE M. HASQUIN, CONCERNANT «LES INCIDENTS GRAVES CAUSES PAR DE JEUNES IMMIGRES DANS LES COMMUNES DE FOREST ET DE SAINT-GILLES LES 10, 11 ET 12 MAI 1991» ET DE L'INTERPELLATION JOINTE DE MME NAGY, CONCERNANT «LES MESURES PRISES PAR L'EXECUTIF SUITE AUX INCIDENTS QUI SE SONT DEROULES A SAINT-GILLES ET A FOREST»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER MOUREAUX TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BESLISSINGEN VAN DE EXECUTIEVE NA DE ERNSTIGE GEBEURTENISSEN VAN DIT WEEKEND IN VORST EN IN SINT-GILLIS», VAN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN, BETREFFENDE «DE ERNSTIGE INCIDENTEN UITGELOKT DOOR JONGE MIGRANTEN IN DE GEMEENTEN VORST EN SINT-GILLIS OP 10, 11 EN 12 MEI 1991» EN VAN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY, BETREFFENDE «DE MAATREGELEN VAN DE EXECUTIEVE INGEVOLGE DE INCIDENTEN IN SINT-GILLIS EN IN VORST»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les décisions prises par l'Exécutif à la suite des graves événements du week-end dernier à Forest et à Saint-Gilles», de l'interpellation jointe de M. Hasquin, concernant «les incidents graves causés par de jeunes immigrés dans les communes de Forest et de Saint-Gilles les 10, 11 et 12 mai 1991» et de l'interpellation jointe de Mme Nagy, concernant «les mesures prises par l'Exécutif suite aux incidents qui se sont déroulés à Saint-Gilles et à Forest».

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de Heer Moureaux tot de Heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de beslissingen van de Executieve na de ernstige gebeurtenissen van dit weekend in Vorst en in Sint-Gillis», van de toegevoegde interpellatie van de Heer Hasquin, betreffende «de ernstige incidenten uitgelokt door jonge migranten in de gemeenten Vorst en Sint-Gillis op 10, 11 en 12 mei 1991» en van de toegevoegde interpellatie van Mevrouw Nagy, betreffende «de maatregelen van de Executieve ingevolge de incidenten in Sint-Gillis en in Vorst».

Trois ordres du jour ont été déposés :

Drie moties werden ingediend :

Un premier ordre du jour motivé a été déposé par Mme Huytebroeck, MM. Drouart, Duponcelle et Cauwelier.

Een eerste gemotiveerde motie werd ingediend door Mevrouw Huytebroeck, de heren Drouart, Duponcelle en Cauwelier.

Un deuxième ordre du jour motivé a été déposé par MM. Simonet, Draps, De Decker et Guillaume.

Een tweede gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Simonet, Draps, De Decker en Guillaume.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme de T'Serclaes, MM. Moureaux, Vandenbossche, Vandebussche et De Berlangere.

De eenvoudige motie wordt door Mevrouw de T'Serclaes, de heren Moureaux, Vandenbossche, Vandebussche en De Berlangere voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Aangezien de eenvoudige motie rechtsvoorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

38 votent oui.

38 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg, wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Escolar, Garcia, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Cauwelier, Cools, Debry, de Jonghe d'Ardoye, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts-Uytebroeck, M. Simonet, Mme Stengers et M. Van Hauthem.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. SIMONET A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LES EFFETS NEFASTES DE LA POLITIQUE REGIONALE QUANT A L'EXODE D'ENTREPRISES IMPORTANTES HORS LE TERRITOIRE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN EN TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «DE NEFASTE GEVOLGEN VAN HET GEWESTELIJK BELEID INZAKE DE EXODUS VAN BELANGRIJKE ONDERNEMINGEN BUITEN HET GRONDGEBIED VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE GEWEST»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour développer son interpellation.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, vous savez comme moi que lorsqu'il n'écoute pas une demi-finale de Coupe d'Europe, l'oreille vissée à sa radio portative, ou qu'il n'accueille pas, avec son excellent ami le candidat sénateur Martens, le Sporting-Club d'Anderlecht, le Ministre Chabert voyage de par le vaste monde, en sa qualité de responsable des Relations extérieures de notre Région, pour assurer la promotion internationale de la Région bruxelloise.

C'est ainsi qu'il y a quelques mois, des déclarations triomphalistes de l'Exécutif régional annonçaient l'implantation future, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, du siège européen de la firme Toyota.

Je voudrais inviter les Ministres Chabert et Grijp, et avec eux tout l'Exécutif, à se soucier au moins autant du sort et des préoccupations des entreprises qui sont d'ores et déjà établies à Bruxelles, que de l'arrivée hypothétique, en Région bruxelloise, d'autres sociétés multinationales. Plusieurs firmes de renommée internationale ont exprimé, ces derniers temps, leur mécontentement face à la politique menée par les autorités régionales. Ce mécontentement, qui a déjà été exposé aux Ministres membres de l'Exécutif, risque d'amener ces sociétés, dans un avenir plus ou moins proche, à déplacer leur siège d'activité vers une autre région du pays. Le plus bel exemple des carences du pouvoir régional à l'égard des firmes établies à Bruxelles a été fourni, il y a quelques jours à peine, par la société IBM. Tout le monde, je crois, perçoit, au sein de

cette Assemblée, le poids d'un géant tel qu'IBM au niveau bruxellois.

Je rappelle qu'IBM Belgium est une société anonyme de droit belge au capital de 3,4 milliards. Ses filiales «IBM Belgium Financial Service Company» et «IBM European International» — j'espère qu'on soulignera le chic de cette prononciation anglaise — représentent respectivement un capital de 500 millions et de 5 milliards de francs belges. Le chiffre d'affaires du groupe, en 1990, dépassait les 33 milliards de francs. Durant cette même année, le groupe employait plus de 2 400 personnes en Belgique. On est donc bien loin du cas d'une simple SPRL. J'ajoute, et ce n'est pas sans intérêt, que la société IBM est aussi un important contribuable bruxellois. A titre d'exemple, la taxe PSU qu'elle paie représente pour elle une charge d'environ 4 millions de francs. J'espère que M. Chabert voudra bien convenir qu'on est loin, dans le cas présent, du pépiniériste cher au cœur de M. De Decker ...

J'en arrive au centre de ce problème. La politique régionale inadaptée, menée par votre Exécutif, n'a d'autre effet que de faire fuir les entreprises et, par voie de conséquence, leurs employés hors des limites de l'agglomération bruxelloise.

Pression fiscale abusive sur les sociétés : voilà bien une des causes de l'écœurement de sociétés telles qu'IBM. Pourquoi a-t-il fallu que votre Exécutif alourdisse encore les charges fiscales et parafiscales pesant sur les entreprises via la taxe PSU ou la taxe sur les bureaux que vous avez, sous la menace, imposée aux communes ?

Les sociétés établies à Bruxelles s'effraient également du développement dans la capitale de la délinquance et de la petite criminalité. Je ne vous cache pas que la violence urbaine, les phénomènes de bandes, le vandalisme, le défi ouvert à l'ordre public lancé par certains, que l'on a pu voir dans leurs œuvres il y a une quinzaine de jours à peine, inquiètent également le PRL qui souhaiterait, de la part du Gouvernement national et de l'Exécutif régional, un peu moins de déclarations d'intentions et un peu plus d'actions concrètes.

En ce qui concerne plus spécifiquement IBM, un vent favorable a glissé sous les yeux des membres du groupe PRL une note de service interne de la société dont il ressort «qu'en dépit de contacts fréquents avec les autorités régionales, la sécurité dans le quartier» — il s'agit des environs du Square Victoria, du périmètre Passage 44-Botanique — «reste préoccupante». Les agressions innombrables dans le quartier ont même contraint la société, depuis juillet 1990, à assurer un service de navette pour son personnel.

Bien entendu, cette société estime aujourd'hui, à bon droit, qu'il s'agit pour elle d'une charge supplémentaire, générée uniquement par l'inertie et l'incapacité d'enrayer l'insécurité dans le chef des pouvoirs publics, et notamment des pouvoirs publics régionaux.

Avant de conclure, je voudrais rappeler brièvement les critiques formulées depuis deux ans par le PRL en matière de propreté publique. L'état de saleté endémique de la Région qui en fait une des villes les plus sales d'Europe est régulièrement dénoncé par les habitants, par les entreprises qui y puisent une nouvelle source d'exaspération et de mécontentement, et même par la Commission européenne.

Fiscalité accrue et excessive, insécurité croissante et développement inquiétant de la petite délinquance, environnement public dégradé par la malpropreté, voilà trois éléments importants de la politique régionale menée par votre Exécutif qui expliquent la décision d'IBM annoncée, il y a peu, à son personnel, de déplacer son centre d'activité hors le territoire de notre Région, et vraisemblablement, même si la localisation

exacte n'est pas encore connue, en Wallonie. Cette perspective de voir cette société multinationale se déplacer vers la Wallonie doit quand même, Monsieur Grijp, porter un rude coup à votre conscience flamande !

M. Grijp. — Vous me touchez réellement !

M. Simonet. — Je sentais qu'à un moment je parviendrais à percer votre paroi, votre carcasse de fer ! J'aimerais donc que vous me disiez si vous avez l'intention de prendre des mesures pour enrayer cet exode d'entreprises hors les limites de Bruxelles, et dans l'affirmative, quand une action énergique sera enfin entreprise par votre Exécutif ? (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord faire remarquer à M. Simonet qu'en raison de la vocation européenne de Bruxelles, quoi qu'il en dise, la Région de Bruxelles-Capitale est devenue et restera un pôle d'attraction pour un grand nombre d'organisations internationales et d'entreprises tant belges qu'étrangères, qu'il s'agisse de PME ou de grandes entreprises multinationales. En voici pour preuve quelques chiffres : Bruxelles compte aujourd'hui plus de mille institutions internationales et vingt-et-un mille cinq cents entreprises. Il est vrai que nous avons fait de gros efforts pour amener à Bruxelles le quartier général d'une grande société japonaise, et ce succès dont je suis fier et qui a été obtenu grâce à la collaboration de Collègues du National et du Régional me donne l'occasion d'insister sur l'importance de l'établissement à Bruxelles de grandes compagnies internationales, car le bien-être des habitants de Bruxelles en dépend.

En ce qui concerne IBM, croyez bien, Monsieur Simonet, que tout sera mis en œuvre pour que cette prestigieuse société internationale puisse rester à Bruxelles. J'ai eu récemment l'occasion de m'adresser aux cadres européens d'IBM, au siège même de cette société. Soyez assuré que mes Collègues et moi-même, nous ferons tout ce qui est possible pour maintenir IBM à Bruxelles.

On parle souvent de l'exode des entreprises hors de Bruxelles. Je ne partage pas ce pessimisme. En effet, la plupart des entreprises désirent rester à Bruxelles, et d'autres — et c'est particulièrement le cas dans le secteur des services — souhaitent s'y établir. Ce mouvement d'expansion pose toutefois problème en raison de la pénurie des terrains en Région bruxelloise. Il ne s'agit pas là de l'une de mes compétences mais je puis confirmer que de gros efforts sont faits afin de pouvoir mettre des terrains à la disposition des petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi notre Exécutif mène en tout premier lieu une politique à finalité économique, tout en s'efforçant d'assurer de façon optimale les besoins du rôle international de Bruxelles et de tenir compte, en outre, d'une bonne écologie urbaine.

Je puis vous affirmer que la politique de l'Exécutif est et restera axée sur le maintien des entreprises à Bruxelles, sur l'accueil de celles-ci et sur la sélectivité des aides. C'est le nouveau projet que l'Exécutif, sur proposition de M. Grijp, a accepté en établissant des critères qui tiennent compte de l'intérêt régional, notamment de l'emploi et de l'environnement.

Pour ce qui concerne la politique du logement, l'Exécutif veut augmenter l'offre de logements et s'attaquer ainsi au problème des prix de location élevés afin d'améliorer la fonc-

tion de l'habitat dans la Région. Je crois avoir ainsi répondu à votre interpellation.

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, M. Simonet s'est efforcé de mettre en exergue la contradiction que constituerait la coexistence à Bruxelles de deux tendances: d'une part, l'arrivée d'entreprises multinationales et, d'autre part, leur exode en raison des mauvaises conditions de fonctionnement qu'elles rencontreraient dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Qu'en est-il en réalité? Bruxelles, avec 10 p.c. de la population nationale, accueille 20 p.c. de l'emploi national, répartis dans plus de 20 000 entreprises. Comme toutes les grandes métropoles urbaines, Bruxelles a perdu des emplois, — surtout dans les secteurs industriels — au cours des dix dernières années.

On constate toutefois qu'au fur et à mesure que la vocation européenne de Bruxelles s'affirme, des entreprises nationales et multinationales souhaitent s'y établir, conscientes des atouts qu'elles y trouvent.

Tout le monde connaît les faiblesses de l'économie bruxelloise: un emploi déséquilibré au détriment des qualifications industrielles et, surtout, un manque d'espace, de mètres carrés susceptibles d'accueillir tous les candidats à une implantation ou à une extension de leurs activités.

Si je vous disais moi-même que les entreprises bruxelloises sont totalement satisfaites de la politique économique régionale menée par l'Exécutif actuel, vous pourriez refuser de me croire.

Je me suis donc permis de consulter une source que vous pourriez difficilement contester, sauf si vous désirez rester seul de votre avis. Je me référerai à l'exposé qu'a prononcé le 22 mai dernier M. Eric Andersen, président de l'UEB: «On parle souvent d'exode des entreprises bruxelloises. Nous ne partageons pas cette impression pessimiste. L'immense majorité des entreprises qui sont à Bruxelles veut y rester.»

En fait, M. Simonet en dit trop ou trop peu. Quelles sont ses informations et ses sources? Il serait intéressant que nous puissions tous disposer de sa documentation personnelle.

Les informations dont il fait état ne sont ni à ma disposition, ni à celle de mes collègues de l'Exécutif, ni à celle de l'Union des Entreprises de Bruxelles.

Dans le seul cas qu'il a cité, celui d'IBM, quelle est la réalité? IBM désire à 100 p.c. rester à Bruxelles. Depuis plusieurs années, la société se trouve à l'étroit dans l'immeuble qu'elle occupe à Saint-Josse et recherche en conséquence un autre endroit où il lui sera possible de regrouper toutes ses activités.

Dès que le problème de l'implantation nouvelle a été présenté à l'Exécutif, nous nous sommes efforcés de lui trouver une solution. J'ai encore eu deux rencontres à ce sujet la semaine passée, notamment dans une commune qui vous est presque aussi chère qu'à moi, Monsieur Simonet ...

M. Simonet. — Plus encore qu'à vous!

M. Grijp. — De toute façon, il n'est pas exact de dire aujourd'hui qu'IBM quittera sous peu la Région bruxelloise.

Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik wil niet op alle onderdelen van de interpellatie van de heer Simonet ant-

woorden. Ik ben er diep van overtuigd dat het aantal en de intensiteit van de taksen in Brussel veel lager zijn dan in Vlaanderen en Wallonië. Ik kan er jammer genoeg op dit ogenblik niet het wetenschappelijk bewijs van leveren omdat het domein der taksen buiten mijn bevoegdheid ligt.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, M. le Ministre-Président participe en ce moment à une réunion interministérielle, au niveau national, relative à l'immigration. Il pourra être parmi nous vers 16 h 30.

Je vous propose dès lors de passer maintenant aux questions d'actualité, suivies éventuellement des questions orales auxquelles M. le Ministre Thys pourra, je pense, répondre au nom de M. le Ministre-Président.

Ik stel u bijgevolg voor over te gaan tot de dringende vragen, eventueel gevolgd door de mondelinge vragen waarop Minister Thys, naar ik meen, namens de Minister-Voorzitter zal kunnen antwoorden.

Nous reprendrons ensuite les interpellations. (*Assentiment.*)

We hervatten vervolgens de interpellaties. (*Instemming.*)

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME de T'SERCLAES A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LA MISE EN RER DE LA LIGNE 26 (HAL-BRUXELLES-VILVORDE)

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW de T'SERCLAES AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN OVER HET PLAATSEN IN VVN VAN DE LIJN 26 (HALLE-BRUSSEL-VILVOORDE)

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. PATERNOSTER SUR LA CREATION D'UN RESEAU EXPRESS REGIONAL BRUXELLOIS

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER OVER HET OPRICHTEN VAN EEN BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK EXPRESSNET

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes pour poser sa question.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé récemment qu'un accord était

intervenue avec la SNCB pour la mise en circulation d'une première ligne RER, entre Hal, Bruxelles et Vilvorde, l'actuelle ligne 26. Vous savez combien je tiens à cette ligne en tant qu'Uccloise. Mes Collègues ucclois du Conseil régional bruxellois ici présents ne me démentiront pas.

Le Ministre pourrait-il me préciser le contenu de cet accord, les termes de la convention ainsi que la date de sa mise en service effective?

D'autre part, le Ministre peut-il me dire si dans ce cadre des aménagements nouveaux sont prévus de manière à rendre cette ligne plus attractive notamment sur le plan du confort aux stations actuelles et si des arrêts nouveaux sont envisagés?

M. le Président. — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question jointe.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, «le détachement spécial est en place», «le premier RER roulera d'ici un an», tels sont les titres d'un article paru dans la presse bruxelloise, le samedi 8 juin dernier, concernant la mise en circulation de la première ligne d'un réseau express régional bruxellois.

Le Ministre peut-il nous informer plus amplement sur le parcours exact de cette ligne, la date de sa mise en circulation et son financement?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je porte à la connaissance de Mme de T'Serclaes et de M. Paternoster qu'en date du 6 juin dernier, j'ai effectivement signé l'accord dont il est fait état.

Cet accord prévoit la création d'une *task-force* composée de représentants de la STIB, la SNCB, les Ministères des Communications, national et régional.

Cette *task-force* qui sera immédiatement mise sur pied s'intéressera dans un premier temps à la revalorisation de la desserte de la ligne 26.

La *task-force* aura également à dresser l'inventaire des dossiers communs à la SNCB et à la STIB en vue notamment de favoriser la réalisation d'un réseau RER.

La ligne 26 aura un service cadencé à partir du 15 février 1992. La SNCB prendra en charge le coût des aménagements déterminés par ce groupe de travail, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale s'occupera de la promotion commerciale de la ligne.

Pour répondre de façon plus précise à M. Paternoster, il s'agit du tracé de l'actuelle ligne 26 qui vient de Hal, passe par Boendael, Watermael, Meiser, Evere et Haren, avec une connexion avec le métro à deux endroits: à la station Delta, aux limites de Watermael et d'Auderghem et à la station Mérode, sur le territoire de Bruxelles. Après Haren, il poursuit son trajet vers Machelen et Vilvorde.

Voilà, Monsieur le Président, ma réponse aux deux intervenants en ce qui concerne le financement, la date de mise en circulation et le parcours exact.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME NAGY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LES PROBLEMES RENCONTRES PAR LES ADMINISTRATIONS DE L'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES MONUMENTS ET SITES

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN EN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE PROBLEMEN VAN DE ADMINISTRATIES VOOR STEDEBOUW, RUIMTELIJKE ORDENING EN MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je présume que, tout comme moi, les autres conseillers régionaux ont reçu une lettre ouverte de l'administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cosignée par l'administration des monuments et sites.

Dans cette lettre, l'administration se plaint auprès de l'Exécutif des promesses non tenues par rapport à la demande du Ministre Picqué de travailler portes closes afin de résorber le retard en matière de permis. Cela ne concerne évidemment que l'Exécutif et les promesses qu'il a faites à son administration. Je ne me prononcerai pas sur cet aspect du problème.

Je signale simplement que lors de mon interpellation du 26 avril dernier, j'avais fait part à l'Exécutif des craintes et des problèmes qu'engendrerait la réorganisation des administrations.

M. Chabert m'avait répondu à l'époque que tout allait très bien, qu'il avait la situation bien en mains... Toutefois, quelques semaines plus tard, on constate que des problèmes subsistent et que ce n'est pas toujours sous l'air de «Tout va très bien, Madame la Marquise» qu'ils se résolvent.

Ma question concerne plus particulièrement les problèmes liés aux déménagements. En effet, pour ce qui est des cadres d'accueil, ceux-ci devraient pouvoir être adoptés rapidement, me semble-t-il, puisqu'un accord existait déjà sous l'Exécutif Moureaux, relatif aux cadres d'accueil, et ce qu'on a appelé une mini-extension des cadres, depuis 1988.

Le problème du déménagement est relativement bien expliqué dans la lettre ouverte adressée à l'Exécutif et aux conseillers régionaux. Les problèmes posés sont de deux ordres. D'une part, quelle est l'utilité de ces déménagements? Si l'administration de l'Urbanisme change de place pendant trois ans il faudra donc trois, voire quatre années avant que sa nouvelle destination soit précisée. L'administration de la Commission communautaire réunie serait transférée rue de Trèves.

J'aimerais bien obtenir une explication bien précise sur l'utilité et l'intérêt de ces déménagements, avec tous les problèmes que cela entraîne: les nouveaux investissements, les coûts,

le déménagement d'archives, la désorganisation puisqu'on accroîtra le retard en matière de délivrance de permis, de primes, etc.

Je voudrais bien que le Ministre me précise l'intérêt de ces déménagements et si un renfort en personnel est prévu à cette occasion.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, en fait ma réponse concernait également la question de M. Cauwelier sur le même sujet.

M. le Président. — En effet, mais M. Cauwelier est absent, mais sa question était identique à celle de Mme Nagy.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, ni le Président de l'Exécutif ni moi-même n'avons reçu de lettre ouverte de l'administration de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et des Monuments et Sites. Cette lettre vient d'être mise officiellement à ma disposition. Dès lors, je vous signale que je ne puis accepter la pratique qui consiste à adresser des lettres ouvertes à qui-conque, sauf à la personne concernée par le sujet traité.

Tout d'abord, je tiens à insister sur le fait qu'une hiérarchie est en place au sein de l'administration; des plaintes peuvent donc toujours être formulées. Cependant, elles doivent être adressées au chef de l'administration et au Conseil de direction.

Ensuite, je n'ai jamais refusé un entretien à des fonctionnaires qui en exprimaient le désir. Toutefois, je vous signale que jamais aucun fonctionnaire de cette administration ne m'a demandé un entretien.

Enfin, tous les problèmes que vous évoquez aujourd'hui font actuellement l'objet de discussions au sein des organes de concertation où les agents sont représentés.

La réorganisation suit son cours. Je ne prétends pas que «tout va très bien», Madame Nagy, mais nous travaillons d'arrache-pied afin que cette réorganisation soit achevée dans les délais que je vous ai communiqués. Tous les problèmes que vous avez soulevés, je le répète, sont actuellement à l'étude et je suis persuadé que nous trouverons une solution dans les jours à venir.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je soutiens bien entendu la réponse de mon collègue Chabert. C'est un fait, nous regrettons la procédure utilisée et d'une certaine manière, la politisation de la problématique.

En ce qui concerne le déménagement de l'AUAT du bâtiment sis rue de Trèves vers le bâtiment sis rue du Champ de Mars, je tiens à rappeler ce qui suit.

Premièrement, ce déménagement s'inscrit dans le cadre de la décision globale de l'Exécutif du 21 mars 1991 sur la localisation de l'administration.

Deuxièmement, la philosophie de l'Exécutif à cet égard est un regroupement des divers services dans un minimum de bâtiment — et je ne crois pas que Mme Nagy aura l'heur de

s'en plaindre — en fonction de critères de «fonctionnalité», d'efficacité et de meilleur confort des services.

Troisièmement, la décision de l'Exécutif a fait l'objet — et c'est important, Monsieur le Président, Chers Collègues — d'une concertation syndicale en date du 25 avril 1991 et deux organisations syndicales sur trois ont approuvé les divers déménagements. A cette occasion, aucune des remarques qui sont soumises aujourd'hui par l'AUAT n'a été faite.

Quatrièmement, le déménagement vers l'immeuble situé rue de Naples permettra d'octroyer plus de confort et d'espace au services: pour l'AUAT, 25 mètres carrés nets par agent au lieu des 18 mètres carrés nets actuellement. Il faut noter que les services de l'Economie et des Travaux subsidiés et les services de tutelle qui ont déjà déménagé dans la bâtiment sis rue de Naples, sont entièrement satisfaits.

En termes de bâtiment, je puis donc dire que certaines des différentes remarques émises dans la lettre ouverte par l'administration concernée sont rencontrées depuis longtemps; d'autres pourront l'être après un échange de vues explicitant les décisions prises dans le cadre des institutions prévues à cet effet.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour une question complémentaire.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, l'Exécutif a en partie répondu à ma question concernant l'utilité des déménagements.

Cependant, pour ce qui est du renforcement de personnel pendant la durée des déménagements M. Chabert ne m'a communiqué aucune information.

Un renforcement du personnel est-il envisagé en vue du déménagement des archives?

En effet, quelques jours de retard peuvent être cause d'une accumulation importante, notamment au niveau du suivi des dossiers à traiter. Le Ministre prévoit-il des mesures exceptionnelles en la matière?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je fais confiance au Conseil de direction. Si un problème se pose en la matière, nous le résoudrons.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME PAYFA A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LES CONTACTS EVENTUELS EN VUE DE L'ENTREE D'UN REPRESENTANT DE LA SRIB AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GENERALE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW PAYFA AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE EVENTUELE CONTACTEN OM EEN VERTEGENWOORDIGER VAN DE GIMB IN DE RAAD VAN BESTUUR VAN DE GENERALE MAATSCHAPPIJ OP TE NEMEN

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, lors de l'assemblée générale de la Société générale de Belgique, plusieurs nouveaux

membres ont fait leur entrée au conseil d'administration. A cet égard, la presse a souligné une originalité, à savoir l'entrée au conseil d'administration de M. Dehovre, président de la SRIW.

Il semblerait que des contacts aient été établis avec l'équivalent néerlandophone de la SIRW, à savoir la GIMV, mais qu'ils n'aient pas abouti.

L'Exécutif ayant désigné deux représentants au conseil d'administration de la SRIB, je voudrais savoir si des contacts similaires ont été noués avec cette institution. Dans la négative, je souhaiterais savoir si le Ministre a donné des instructions pour pallier cette carence.

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, plusieurs nouveaux membres ont effectivement fait leur entrée au conseil d'administration de la Société générale, dont, notamment, le Président de la SRIW. On parle également de contacts entre ces sociétés et la GIMV — *Gewestelijke Investeringsmaatschappij voor Vlaanderen* — qui n'auraient pas abouti. Aucun contact n'a été pris ni avec la SRIB ni avec moi-même. D'ailleurs, cela semble logique étant donné le manque d'intérêts communs.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VAN HAUTHEM AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE TAALVEREISTEN BIJ HET AANWERVEN VAN HULPAGENTEN

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VAN HAUTHEM A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LES EXIGENCES LINGUISTIQUES LORS DU RECRUTEMENT D'AUXILIAIRES DE POLICE

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, onmiddellijk na de vreemdelingenrellen in Vorst heeft de Minister-Voorzitter aangekondigd dat zo snel mogelijk 60 hulpagenten en 16 sociale werkers zouden worden aangeworven met gewestgeld. Daarbij wakte de Minister-Voorzitter, althans volgens de Franstalige pers, de indruk dat de kandidaten in dit geval wegens de hoogdringendheid niet aan de steeds vereiste voorwaarde van tweetaligheid moesten voldoen.

Blijkbaar is de gemeente Elsene reeds ingegaan op de suggestie van de Minister-Voorzitter om de taalwetgeving te overtreden, want vorige week plaatste het een advertentie in het magazine *Vlan* voor het werven van hulpagenten en sociale werkers. De advertentie was volledig in het Frans gesteld, waarbij de kennis van het Frans en het Arabisch werd gevraagd. Zelfs de kennis van het Nederlands werd niet meer geëist. Heeft de Executieve de suggestie van de Minister-Voorzitter om de vereiste tweetaligheid te laten vallen, reeds besproken? Heeft men ter zake al een beslissing genomen? Heeft de Executieve reeds maatregelen genomen om op te treden tegen het overtreden van de taalwetgeving door de gemeente Elsene? Zal zij de eventuele aanwerving die voortvloeit uit die ongedige advertentie vervallen verklaren en de wettelijk vereiste procedure opnieuw starten?

De Voorzitter. — De heer Thys, Minister, zal antwoorden namens de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

De heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, naar aanleiding van de gebeurtenissen van 10, 11 en 12 mei heeft de Executieve tijdens de vergadering van 23 mei beslist 7 contractuele hulpagenten en 2 contractuele maatschappelijke werkers ter beschikking te stellen van de gemeenten, Anderlecht, Brussel, Vorst, Elsene, Molenbeek, Sint-Gillis, Sint-Joost en Schaarbeek.

Deze beslissing is terug te vinden in de omzendbrief gericht aan de betrokken gemeenten betreffende de maatregelen ter verbetering van het veiligheidsklimaat en de sociale begeleiding in sommige gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest. Daarin wordt gepreciseerd dat deze contractuelen inzicht in de problemen van de lokale gemeenschappen en jongeren moeten hebben. Ze zullen de gemeentelijke politiecorpsen versterken zodanig dat een grotere terreinaanwezigheid van de politie is verzekerd, en ervoor zorgen dat eventuele interventies meer aangepast zijn aan de problemen in bepaalde wijken.

In de bijlage van de omzendbrief worden de toelatings- en aanwervingsvoorwaarden bepaald waaraan voldaan moet worden om in aanmerking te komen voor de betrekking van contractuele hulpagent. De kandidaat moet Belg zijn, de burgerlijke en politieke rechten genieten, van onberispelijk gedrag zijn, voldoen aan de dienstplichtwetten of aan de wetten houdende het statuut van de wetensbezwaarden, de volle leeftijd van achttien jaar hebben bereikt bij de indiensttreding en niet ouder dan vijftig jaar zijn op het ogenblik van de indiensttreding.

Het aanwervingsexamen zal naast de schriftelijke proef een mondelinge test bevatten over een onderwerp dat verband houdt met het samenleven en de integratie van de plaatselijke gemeenschappen. Dit moet de beoordeling mogelijk maken van de motivatie van de kandidaat, zijn bekwaamheid om zich uit te drukken, zijn waarnemingsvermogen dat wordt getest aan de hand van een beschrijving van de geobserveerde plaatsen en personen, en zijn taalvaardigheid.

Met de Minister van Binnenlandse Zaken werd overeengekomen dat deze aanwervingen, gelet op de hoogdringendheid van de problemen in bepaalde wijken, zo snel mogelijk dienen te geschieden. Daarom zal soepel worden opgetreden en bij de aanwerving geen taalexamen worden opgelegd. In haar beraadslaging preciseerd de Executieve dat de aldus aangeworven hulpagenten binnen een termijn van één jaar en na een opleiding het bewijs moeten leveren van een elementaire taalkennis van niveau 4 aangepast aan de functie.

Volgens de heer Picqué gaat het dus geenszins om een schending van de taalwetgeving. Als toezichhoudende overheid dient hij zich uit te spreken over de beraadslagingen van de gemeenteraad en niet over persadvertenties.

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord.

De heer Van Hauthem. — Als ik het goed begrijp, werd de eis tot tweetaligheid in overleg met het Ministerie van Binnenlandse Zaken geschrappt, staat de hele Executieve daarachter en onderneemt zij niets tegen het feit dat de gemeente Elsene de taalwetgeving overtreedt.

De Voorzitter. — De heer Chabert, Minister, heeft het woord.

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, hier wordt niet getoerd aan de taalwetgeving. Dat staat trouwens ook in het antwoord van Minister Picqué. Gelet op de dringendheid, werd bepaald dat de Nederlandstalige en Franstalige kandidaten na één jaar het bewijs moeten leveren van de elementaire kennis van de andere landstaal en dat zij een specifieke opleiding zullen krijgen om dit mogelijk maken.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE ZOGEHETEN MISSIONS LOCALES OF PLAATSELIJKE ZENDINGEN EN DE ACTIES VOOR SOCIAAL-PROFESSIONELE INPASSING»

Bespreking

INTERPELLATION DE MADAME NEYTS-UYTTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «CE QUE L'ON APPELLE LES MISSIONS LOCALES OU PLAATSELIJKE ZENDINGEN ET LES ACTIONS D'INTEGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLES»

Discussion

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord voor het ontwikkelen van haar interpellatie.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Collega's, eind vorige maand werd zowel in Nederlandstalige als Franstalige kranten melding gemaakt van het concreet van start gaan van de plaatselijke zendingen, les «Missions Locales», onder meer in Anderlecht, Schaarbeek en Brussel-stad.

Ook in andere Brusselse gemeenten, onder meer Sint-Gillis, kwam dit initiatief — waartoe de Executieve reeds begin 1990 had besloten — uit de startblokken.

Een aantal Brusselse gemeenten worden, zoals iedereen weet, geconfronteerd met een steeds toenemende groep langdurig werklozen, een quasi onhoudbare huisvestingssituatie en een aanzienlijke migrantengemeenschap.

De plaatselijke zendingen hebben tot doel lokaal de strijd aan te binden tegen de marginalisering in al haar aspecten, die uit voornoemde problemen resulteert. Dit zou concreet gebeuren via samenwerkingsverbanden tussen de plaatselijke organisaties die zich buigen over de problematiek van sociale en professionele uitsluiting. Dat zijn meer specifiek de gemeentelijke overheid en OCMW's, plaatselijke ondernemers, onderwijsprojecten, initiatieven voor sociaal-professionele inschakeling, de BGDA, de vakbonden, huisvestingsprojecten, enzovoort.

Door de cumulatie van een aantal factoren, met name een lage of onbestaande opleidings- en scholingsgraad en een onstabiele tewerkstellingssituatie, kunnen personen terechtkomen in een moeilijk te doorbreken maatschappelijk isolement.

Deze mensen maken door de beperkte bestaanshorizon van hun leefomgeving, de beperkte mobiliteit en een zekere gewenning aan hun weinig rooskleurige situatie, moeilijker of helemaal geen gebruik van hun recht op onderwijs, op tewerkstelling, op sociale dienstverlening, gezondheidszorg, rechtsbedeling, enzovoort.

Indien ik het goed begrijp, wil het initiatief «plaatselijke zendingen» zich profileren als een lokaal platform ten einde een coherente politiek te ontwikkelen inzake de vorming en de sociale en professionele inschakeling van achtergestelde bevolkingsgroepen. Dat is uiteraard positief en lovenswaardig.

De praktische organisatie van het initiatief «plaatselijke zendingen» en de modaliteiten op basis waarvan deze projecten werken, zijn mij echter niet geheel duidelijk en roepen vooralsnog een heleboel vragen op.

Graag vernam ik van de Minister dan ook een antwoord op volgende vragen.

Hoeveel van dergelijke «zendingen» zijn er, in welke gemeenten en sedert wanneer?

Beschikken deze «zendingen» over personeel, en zo ja, met welk statuut? Gaat het om gedetacheerd, gewestelijk, of gemeentelijk personeel, contractuelen of gescos?

Hoe werden de «lokale zendingen» geselecteerd? Welke criteria werden gehanteerd ter aanwijzing van de pilootgemeenten? Hoofdzakelijk is de herintegratie in het arbeidsproces, via onder meer stages in «centra voor sociaal-professionele inschakeling». Daarnaast is er eveneens sprake van om het schoolverzuim te verhelpen en initiatieven van sportbeoefening met het oog op een betere insertie aan te moedigen. Op welke wijze worden deze lokale specifieke opdrachten van de onderscheiden zendingen concreet ingevuld en door wie? Wordt over deze invulling — ik bedoel hiermee de keuze van de plaatselijke initiatieven — een democratisch debat gevoerd en gecontroleerd in een geëigende vergadering, in de betrokken gemeenteraad of in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad?

Hoe worden de initiatieven inzake professionele inschakeling en de activiteiten die verwacht worden van de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling afgebakend?

Een volgende punt betreft de wijze waarop de werking van de «Missions Locales» zal worden opgevolgd. Het is misschien, aangezien zij pas van start gingen, wat vroeg om te spreken van evaluatie. Mijn ervaring in het sociaal-culturele werkveld heeft mij geleerd dat het, wanneer men niet van bij het begin de wijze van evaluatie afspreekt, bijzonder moeilijk wordt deze doeltreffend te organiseren. Zal er worden gedebatteerd over de te verwezenlijken doelstellingen in termen van doelgroepen, aantal personen die aan een stage deelnemen of opleiding zullen volgen, geslaagde tewerkstelling, huisvesting enzovoort.

In de berichtgeving over de «plaatselijke zendingen» is bijna uitsluitend sprake van Franstalige initiatieven. Enkel de vermelding van het Anderlechtse Djophuis maakt hierop een uitzondering. Het lijkt wel alsof de sociale nood en achterstelling van een gedeelte van de Brusselse bevolking wordt ingeroepen om stelselmatig afbreuk te doen aan de tweetaligheid van Brussel. Ik bedoel maar dat de «Missions Locales» overkomen als zeer exclusief Franstalig.

Welke maatregelen werden genomen om de lokale zendingen integraal tweetalig te laten functioneren? Verder kreeg ik graag de opsomming van de Nederlandstalige vormings- en scholingsinitiatieven die door de lokale zendingen zijn opgezet of waaraan deze participeren.

Voor de plaatselijke zendingen maakt het Brusselse Gewest ongeveer 27 miljoen vrij, wat zeer weinig is. Als dat dan nog over verschillende initiatieven moet worden verdeeld, dan is dit bedrag wel heel pover.

Er is nog meer. Volgens inlichtingen van vorige maandag ingewonnen bij een van de plaatselijke zendingen, is het bedrag waarop de gemeente in kwestie recht heeft, namelijk 1,5 miljoen voor 1990, nog altijd niet ontvangen, laat staan dat er enige duidelijkheid zou zijn voor 1991. Indien dit juist is, welke perspectieven zijn er dat dit geld spoedig wordt overgemaakt en dat die zendingen van start kunnen gaan?

M. le Président. — Je clos la liste des inscriptions dans le débat.

La parole est à M. Leduc.

M. Leduc. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'interpellation de Madame Neyts-Uyttebroeck a le mérite d'introduire dans cette Assemblée le débat sur les Missions Locales et sur l'insertion socio-professionnelle à Bruxelles.

Je voudrais d'abord dire qu'en matière d'emploi, il y a, dans la Région bruxelloise, des statistiques de demandeurs d'emploi et de chômeurs complets indemnisés qui sont fournies mensuellement par l'ORBEM. C'est ainsi, que selon l'ORBEM, il y avait en mars 1991 48 857 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits à Bruxelles.

Nous estimons, quant à nous, que ce chiffre est très nettement en-dessous de la réalité, vu qu'il existe à Bruxelles ce que nous appelons maintenant des DENIs (les initiales de «demandeurs d'emploi non inscrits, voire non identifiés») qui sont constitués par la masse des minimexés, des personnes dépendantes de l'aide sociale, des candidats réfugiés politiques et surtout, ce qui nous préoccupe principalement, des jeunes issus de l'immigration, qui n'ont pas terminé un cycle scolaire complet qui, pour toutes ces raisons, ne s'inscrivent pas comme demandeurs d'emploi à l'ORBEM et ne peuvent bénéficier d'allocations de chômage.

Là, malheureusement, les statistiques fiables manquent totalement. Selon notre estimation, plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers, de personnes sont dans une situation de très grande précarité socio-professionnelle et renforcent ainsi le problème déjà aigu des chômeurs de longue durée et des chômeurs peu qualifiés.

Nous estimons, quant à nous, qu'il y a au moins 60 000 personnes à Bruxelles qui sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, de longue durée ou fragilisés.

De plus, et vous le savez, ces personnes, qui vivent dans une situation de grande précarité, sont concentrées dans un certain nombre de quartiers.

Je pense, par exemple, que le quartier de Cureghem à Anderlecht, que le vieux Molenbeek, que le quartier de Tours et Taxis, celui de la rue Haute, de la rue Blaes et toute la partie ouest de la ville de Bruxelles, que tout Saint-Josse, qu'une bonne partie de Schaerbeek, que certaines zones à Ixelles et à Etterbeek, que tout le bas de Saint-Gilles et qu'une partie de la commune de Forest, constituent des zones où sont

concentrées les populations qui, non seulement, ont des difficultés d'insertion socio-professionnelle mais aussi vivent une situation de grande précarité sociale, avec des problèmes importants de logement, de vétusté de l'habitat, de scolarité des enfants, de faible niveau socio-culturel des parents, d'absence de commodités (téléphone, salle de bain, etc.).

Ces quartiers concentrent, en outre, souvent des populations d'origine immigrée et les conditions de cohabitation y sont parfois difficiles.

Il nous a donc semblé qu'une approche locale était pertinente pour contacter ces publics. Ces publics ne s'adressent, en effet, pas de manière spontanée aux grandes institutions régionales (l'ORBEM par exemple) ou communautaires (le FOREM par exemple).

Leur situation d'abandon et de désespérance mène parfois aussi au niveau local (et alors on s'en préoccupe au niveau local) à des explosions telles que nous en avons connues au Parvis Saint-Antoine à Forest, dans le bas de Saint-Gilles, à Molenbeek et dans toute une série d'autres quartiers.

Pour ces publics fragilisés, une approche locale, un accueil sur place sont tout à fait fondamentaux.

D'où l'idée de lancer des «Missions», c'est-à-dire une mobilisation volontariste de tous les partenaires qui, au niveau local, sont prêts à relever ce défi de l'insertion socio-professionnelle de ce public fragilisé.

Ce sont évidemment les pouvoirs publics locaux, les Communes, les CPAS, ce sont aussi les partenaires sociaux, les entreprises, qui ont soutenu la plupart des initiatives prises; ce sont enfin les écoles et le mouvement associatif, ce sont toutes les initiatives qui veulent bien converger et qui se donnent ensemble pour «Mission» de relever le pari de l'insertion socio-professionnelle, de trouver et proposer des solutions pour les personnes en situation de précarité.

«Local»: nécessité de proximité, «Mission»: nécessité de mobilisation, d'où l'idée qui est née en France et que nous avons reprise, en tant que concept ici à Bruxelles, de «Mission Locale».

Une des fonctions de ces «Missions Locales» est aussi de répondre à la nécessité de concertation et de coordination des efforts au niveau local; c'est une autre idée importante.

J'ai la chance, à Saint-Gilles, d'avoir pu mettre en place la «Mission Locale pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes» et d'avoir eu la confiance des responsables communaux pour que nous concentrions, dans cette Mission Locale, non seulement les politiques d'insertion socio-professionnelle, mais aussi l'ensemble des politiques sociales au niveau communal.

C'est ainsi que, au sein de la même Mission Locale de Saint-Gilles, nous coordonnons des dispositifs de formation, de mise à l'emploi, d'insertion socio-professionnelle, mais aussi, des dispositifs de remédiation scolaire comme la zone d'éducation prioritaire, les Opérations Été-Jeunes de la Communauté française, le volet communal saint-gillois des budgets que la Région a affectés à l'intégration des immigrés et à la cohabitation harmonieuse de la population. Les politiques sociales au niveau du CPAS sont également coordonnées au sein de la Mission Locale.

Cela signifie que l'on dispose là d'un outil grâce auquel plus d'une centaine de partenaires dans une commune comme Saint-Gilles coordonnent leur action, à un niveau local, pour pouvoir répondre, à la fois aux problèmes d'enseignement, de formation et d'emploi, aux problèmes culturels, aux problèmes

de loisirs et de sports, aux problèmes d'aide sociale et à tous les autres problèmes de la vie quotidienne de ces populations fragilisées.

La «Mission Locale» de Saint-Gilles est née en 1987; c'est la plus ancienne à Bruxelles. En 1989, s'est créée «la Mission Locale» de Forest. En 1990, celle d'Anderlecht, puis celles de Schaerbeek, de Saint-Josse et en 1991, celles d'Ixelles et de Bruxelles-1000.

D'autres initiatives ont encore été prises dans d'autres communes, sans adhérer au vocable «Mission Locale», mais il s'agit de dispositifs de coordination relativement comparables au niveau de leurs objectifs.

C'est dans ce contexte de création spontanée de Missions Locales dans toute une série de communes que la Région a décidé, en 1990, de favoriser et de soutenir ces dispositifs de coordination, par une subvention d'un montant total de 26 millions qui ont été affectés dans toutes ces zones où les problèmes se posaient; non seulement aux dispositifs de coordination (Missions Locales ou autres), mais également à tous les partenaires qui y collaborent (CPAS, Centres d'Enseignement à Horaire Réduit, asbl d'insertion socio-professionnelle).

Cette répartition budgétaire s'est faite dans le respect le plus strict des prérogatives des uns et des autres, et en veillant particulièrement à permettre l'accès des dispositifs d'insertion, tant aux néerlandophones qu'aux francophones.

A titre d'exemple, dans plusieurs zones ou dans plusieurs Missions Locales où il y avait une faible présence néerlandophone — comme à Saint-Gilles, où il y a moins de 5 p.c. de néerlandophones — une partie du budget a été affectée à des asbl néerlandophones situées dans d'autres zones, avec une volonté de solidarité, pour permettre à cette population minoritaire de rejoindre des organisations néerlandophones. Je pense que cela s'est fait avec l'appui et l'accord de l'ensemble des partenaires, aussi bien francophones que néerlandophones.

Aujourd'hui, il nous appartient — et dans le futur, il appartiendra à la Région — de définir des dispositifs structurels et reconnus, ceux-là — puisque, je le rappelle, les Missions Locales sont actuellement des initiatives volontaires — qui, eux, régleront de manière claire — et le Ministre-Président en fera certainement mention de manière détaillée dans sa réponse — les relations entre francophones et néerlandophones dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle à Bruxelles.

En attendant, félicitons-nous des initiatives volontaristes et des consensus réalisés sur le terrain. Continuons à travailler ensemble, toute associations confondues, francophones et néerlandophones, et tentons ensemble de relever à Bruxelles ce pari difficile de l'insertion socio-professionnelle des publics fragilisés. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, de Vlaamse gemeenschap in Brussel draagt sinds vele jaren mee de zorg voor de herinschakeling van werklozen in het arbeidsproces.

Verschillende initiatieven op het vlak van de socio-professionele inschakeling leidden in het verleden (en tot op heden) tot tastbare resultaten. Zij situeren zich op diverse terreinen: de bemiddeling, de opleiding, waaronder schakelprogramma's in functie van oriëntatie, motivatie en vooropleiding, opleidingen met eigen finaliteit en leer-werkprojecten en tewerkstelling.

Overleg tussen de diverse factoren op het terrein moet leiden tot acties met het oog op mobilisatie van de doelgroep, de «berustende» groep werklozen, de werklozen voor wie de drempel van de instellingen te hoog ligt, de randgroepen. Eveneens dient de toegang tot de arbeidsmarkt te worden vergemakkelijkt. Indien de opvangcapaciteit moet worden uitgebreid of gewijzigd, gaat het prioritair om oriënterende en voorbereidende beroepsopleidingsprogramma's die de klemtoon leggen op werken.

Het door de Executieve voorgestelde beleid beantwoordt gezinszins aan de specificiteit van het Nederlandstalige opleidings- en tewerkstellingsaanbod.

De zonale indeling in zes zones valt evenmin samen met de organisatievorm van de Nederlandstalige instellingen. Deze hebben elk een tamelijk specifieke en Brusselse regionale werking. Door de zonale indeling wordt van de Nederlandstalige instellingen een inspanning buiten proportie gevraagd. Zo moeten zij in alle zones op het overleg aanwezig zijn en er taken uitvoeren, soms zelfs met financiële complementariteit. De Franstalige instellingen koesteren ter zake verwachtingen. Het Nederlandstalige doelpubliek wordt vaak niet door de coördinatie-instellingen correkt doorverwezen naar de Nederlandstalige instellingen. Het doelpubliek zelf heeft daar weinig aandacht voor.

De Nederlandstalige instellingen participeren aan een eigen overlegvorm rond vorming, de vooropleiding en de socio-professionele inschakeling van voornamelijk Nederlandstalige langdurig werkzoekenden en laaggeschoolden.

De Brusselse Executieve heeft de subsidies 1990 verdeeld over de lokale initiatieven per zone via een coördinatie-instelling. Ze werden «missions locales» genoemd, of vertaald in afschuwelijk Nederlands «plaatselijke opdracht». De juridische structuur is de vzw. Deze zijn voor zover ik weet eentalig Franstalige structuren die volgens de voorzitter van de Anderlechtse mission locale, op geen enkele wijze gebonden zijn door «de inpassing van de Vlaamse Gemeenschap, laat staan haar politieke vertegenwoordigers.»

Na lezing van de statuten stel ik vast dat zij uitsluitend in de Franse taal zijn opgesteld; dat de benaming niet in het Nederlands is vermeld — wat betekent dat de «INPUT» en de «OUTPUT» van en naar de Vlaamse Gemeenschap uitsluitend afhangt van een arbitraire beslissing van de Raad van Bestuur —, dat nergens melding wordt gemaakt van de gelijkwaardige behandeling van de gemeenschappen en dat de diverse ideologische strekkingen niet aan bod komen. Uit de oprichtingsakte van de Anderlechtse *mission locale* blijkt de volgende samenstelling:

1. Stichter-voorzitter, universiteitsprofessor, toevallig PS-Burgemeester;
2. Stichter-beheerder, leraar, PS-Schepen;
3. Stichter-beheerder, econoom, PS-Voorzitter OCMW Anderlecht;
4. 5. Onbekend.

Deze situatie is totaal onaantvaardbaar voor de Vlaamse Gemeenschap in de hoofdstad. Wij vervallen met deze werkwijze in het euvel dat in het verleden heeft geleid tot ernstige tegenstellingen en incidenten tussen de gemeenschappen in de Brusselse gemeenten. De Executieve, ook de Vlaamse leden, hebben een zonale indeling besloten waarbij op geen enkele wijze rekening werd gehouden met de geëigende Vlaamse aanpak in het Hoofdstedelijke Gewest Brussel. Eerder dan de Vlamingen telkens te verplichten structuren te aanvaarden die uitsluitend bedacht zijn voor en aangepast zijn aan de

Franstalige Gemeenschap in Brussel, moet de Executieve in elke beleidsmaatregel de geëigende Vlaamse structuur erkennen en inschrijven. Ter zake is voor de Vlaamse Ministers van de Brusselse Executieve een uitermate belangrijke rol weggelegd. Dan pas is er gelijkwaardig overleg tussen de gemeenschappen op de verschillende beleidsdomeinen mogelijk.

De Brusselse Executieve heeft de Comités voor Tewerkstelling en Vorming, de zogenaamde CLEF's op het getouw gezet. Wanneer het de bedoeling is een overlegstructuur te creëren, moeten zowel op het vlak van organisatie als structuur en werking alle mogelijke waarborgen voor de Vlaamse Gemeenschap worden gegeven.

De huidige *missions locales* zijn niet representatief en dus niet werkzaam voor een efficiënt beleid. Het is onaanvaardbaar voor de Vlamingen.

Er moeten een aantal belangrijke criteria worden vastgesteld voor de verdeling van de subsidies over de lokale initiatieven.

Zo omvatten de geëigende Vlaamse structuren met regionale conceptie ook de lokale initiatieven. Verder moet de samenstelling van de *mission locale* waarborgen inhouden voor de beide gemeenschappen inzake structuur, bestuur en werking; dient de financiële complementariteit tussen de Vlaamse structuren en de lokale initiatieven in beginsel te worden aangevuld en moeten kwalitatieve criteria worden vastgelegd.

Het tewerkstellingsbeleid staat op de helling. De Vlaamse Gemeenschap moet vaststellen dat zij niet voldoende aan haar trekken komt in deze aangelegenheid. De bevoegde Minister moet onmiddellijk de nodige richtlijnen verstrekken ten einde dit conflict te vermijden. Ik nodig de Vlaamse Ministers uit deze materie met de meeste spoed te behandelen. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je désire me joindre à l'interpellation de Mme Neyts, non pas pour avancer des éléments d'analyse mais pour poser quelques questions sur les missions locales qui, si elles ne sont pas nouvelles — M. Leduc a rappelé que celle de Saint-Gilles existe depuis plusieurs années — connaissent un certain développement puisque l'Exécutif a pris la décision de créer un certain nombre de structures de type «mission locale» au sein de la Région bruxelloise.

Je vous poserai trois séries de questions, Monsieur le Ministre-Président.

La première rejoint les préoccupations, exprimées tant par Mme Neyts que par M. Vandebosche, qui concernent le respect du pluralisme au sein de ces missions locales.

J'aurais dû dire au préalable que si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une coordination de l'ensemble des acteurs — les membres qui travaillent sur le terrain, les associations de terrain, les enseignants, les pouvoirs locaux, bien entendu, le monde économique — en vue de lutter contre l'exclusion sociale et d'assurer une véritable formation sociale et professionnelle, il n'en reste pas moins que certaines questions se posent sur la manière dont les missions locales respectent un pluralisme tant politique — idéologique, dirais-je — que linguistique, car nous vivons dans une Région où cohabitent deux communautés linguistiques. Cette préoccupation a d'ailleurs été émise par d'autres comme je viens de l'évoquer.

Mon inquiétude est aussi d'ordre politique. Comment une mission locale assure-t-elle un réel pluralisme? C'est un pro-

blème important, car au sein des missions locales l'ensemble des acteurs, et donc aussi des acteurs politiques doit être représenté. Au-delà des clivages majorité-opposition il doit y avoir une lutte commune pour rencontrer les préoccupations communes. Il faudrait éviter ce qui s'est passé dans d'autres domaines — je pense particulièrement à celui du logement social et je suis convaincu, Monsieur le Ministre-Président, que vous serez d'accord avec moi — éviter que se développe une nouvelle forme de clientélisme par un non-respect du pluralisme au sein de ces missions locales.

La deuxième série de questions concerne le caractère local de ces missions. Monsieur le Ministre-Président, étant aussi président de la mission locale de Saint-Gilles, vous devez savoir que ne viennent pas nécessairement à ces missions les seules personnes habitant le quartier. Ainsi, lors d'une rencontre dans le cadre de la commission exploratoire effectuée au sein de la mission locale de Saint-Gilles, les conseillers régionaux présents ont été surpris d'apprendre que plus de la moitié des personnes qui s'adressaient à cette mission locale n'habitaient pas la commune de Saint-Gilles mais d'autres communes, par exemple, Schaerbeek; ce qui signifie qu'un besoin existe dans cette commune, besoin que pourrait rencontrer une mission locale. Je n'ai pas d'*a priori* négatif par rapport à ce type de structure, mais se pose la question du caractère local de ces missions. J'ai été étonné par le pourcentage très élevé de personnes qui se déplacent dans la ville pour obtenir un service dans une mission qui ne répond plus alors à une préoccupation d'ordre local.

La troisième question concerne plus spécifiquement une mission locale.

M. Leduc nous a rappelé qu'une mission locale avait été créée en 1990 sur le territoire de la commune d'Anderlecht. Il a rappelé aussi que, dans d'autres communes, existent des dispositifs comparables dans leurs objectifs, mais qui ne portent pas nécessairement le nom de «mission locale».

Or, avant que la mission locale d'Anderlecht ne soit créée, existait, et existe d'ailleurs toujours, un autre dispositif aux objectifs comparables, le DSQ entendez par là le «Développement social de Quartier». Je ne m'explique pas ce double emploi. En effet, j'avais déjà eu l'occasion en commission d'attirer l'attention sur l'espèce de concurrence que pourraient se faire deux types de dispositifs comparables. A ce moment, vous aviez admis qu'il fallait établir un certain ordre de façon, non pas à sanctionner l'une ou l'autre association, mais simplement à coordonner l'ensemble du travail dans un but commun: l'insertion socio-professionnelle et, d'une façon plus générale, la lutte contre l'exclusion sociale.

Le problème n'est pas négligeable. En effet, le président de la mission locale a une étiquette politique et le président, le coordonnateur du DSQ, en a une autre.

A une conférence de presse, un parti pourrait indirectement soutenir un type de dispositif, ailleurs, un autre parti pourrait appuyer un autre dispositif. Cela me ramène à l'inquiétude exprimée dans ma première question quant à une forme de clientélisme électoral qu'il faut, à mon avis, absolument bannir par rapport aux objectifs que de tels dispositifs défendent.

Je vous remercie d'avance des réponses que vous voudrez bien apporter à ces préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, allereerst moet worden herinnerd aan enkele evidenties in verband met de verdeling van de bevoegdheden in ons land.

Socio-professionele inschakeling ten gunste van bijzonder kansarme doelgroepen bestaat erin dat opleiding, tewerkstelling en psycho-sociale begeleiding op elkaar worden afgestemd respectievelijk door FOREM, de VDAB, door bepaalde VZW's, in het onderwijs met beperkt uurrooster en door PMS-centra.

Tewerkstelling is niet gebonden aan verplichtingen inzake taalgemeenschappen. Er wordt bijgevolg geen rekening gehouden met de taalgemeenschap waartoe de doelgroepen behoren. Het is niet voor niets dat het tewerkstellings- en plaatsingsbeleid gewestelijke bevoegdheden zijn.

Voor de twee andere luiken van het inschakelingsmechanisme is de taalrol wel van belang gezien het voornamelijk persoonsgebonden materies betreft, hetzij op gemeenschappelijk vlak, bij voorbeeld de beroepsopleiding en het onderwijs, hetzij op monocommunautair of bicommunautair vlak voor bepaalde vormen van begeleiding, zoals begeleiding voor drug-verslaafden en sociale of psychologische revalidatie.

Voor het Brusselse Gewest is het bijgevolg een ware institutionele uitdaging om gecoördineerde mechanismen voor socio-professionele inschakeling te installeren.

Naar het voorbeeld van de twee andere Gewesten werd, na akkoord met deze Gewesten, het Brussels Gewestelijk Comité voor socio-professionele inschakeling opgericht. Deze structuur is in Brussel complexer. Het omvat, naast de sociale gesprekspartners en de BGDA, gelast met de plaatsing, ook vertegenwoordigers van de Gemeenschapsexecutieven bevoegd voor onderwijs en opleiding en van FOREM en de VDAB.

Als advies- en overlegorgaan stemt dit Comité de tewerkstelling en de opleiding in Brussel op elkaar af. Het steunt daarbij op de gegevens van een Vlaamse en een Franse commissie die ieder de problemen van hun Gemeenschap behandelen. Samenwerking op het vlak van tewerkstelling kan later in het comité zelf tot stand komen.

Het ligt voor de hand dat het comité, voorgezeten door de heer De Keyser van de Vereniging van Belgische Ondernemingen, ontworpen werd rekening houdend met de institutionele verplichtingen. Zo heeft de Vlaamse Commissie contact genomen met de VDAB om de toepassingsmodaliteiten voor Brussel te bestuderen van het programma «Weer-werk-actie» van Minister De Wulf.

Men kan echter niet alleen genoegen nemen met dit soort «generale staf» van Gewesten en Gemeenschappen inzake tewerkstelling en opleiding. Tevens moeten de op het terrein genomen initiatieven zo dicht mogelijk bij de doelgroepen en de medespelers worden gebracht. Hiermee zijn verschillende Europese aanbevelingen het roerend eens. Ik verwijs naar de aanbeveling van 24 januari 1990 van de Europese Commissie. Daarom was het van belang een concrete samenwerking op het terrein in de hand te werken.

In het Hoofdstedelijke Gewest zijn er inderdaad uitzonderlijk veel medespelers die begaan zijn met tewerkstelling, opleiding en onderwijs. De ontwikkeling van coherente en duidelijke projecten op regionaal niveau was daarom ondenkbeeldig. Enkel een zekere vorm van decentralisatie van de ontwerpen en hun toepassing kon tegemoetkomen aan de complexiteit van de taak.

De zes zones, die als tussenpersoon optreden tussen het Gewest en de gemeenten, werden afgebakend op grond van een studie en objectieve criteria. De Raad kan deze zeker inzien. Deze zones beschikken over voldoende middelen om een inschakelingsbeleid te voeren en hebben toegang tot een economische ontwikkelingszone, tot voldoende onderwijsinstellingen, tot onderwijs met beperkt uurrooster, tot centra voor sociale promotie en initiatieven voor permanente opleiding en vorming. Daarbij is allerhande ervaring op het vlak van socio-professionele inschakeling en organen voor overleg en coördinatie tussen de overheid en de privé-verenigingen voorhanden. Bovendien moeten zij nauw contact hebben met de meest kansarme bevolking, een onontbeerlijke voorwaarde voor een inschakelingsbeleid.

Nog voor het Beheerscomité van de BGDA en het Gewestelijk Comité voor Professionele Inschakeling instemden met het principe van de zones, kwamen in bepaalde wijken plaatselijke bureaus tot stand die een coördinerende taak vervulden. Deze in het huidige stadium privé-initiatieven of initiatieven met gedeeltelijke overheidsinmenging beogen een partnership. Er bestaat tot nu toe nog geen etiket «plaatselijke zendingen». In bepaalde gevallen werken verschillende Vlaamse verenigingen aan deze coördinaties mee.

Krachtens een recent besluit van het Gewestelijk Comité, dat overeenstemt met de intenties van de Executieve, zullen in het Comité werkgroepen worden gecreëerd die «plaatselijke cellen voor tewerkstelling en opleiding» zullen vormen, gelast met het overleg van de projecten in de zes zones. Zij zullen worden gecontroleerd door het Gewestelijk Comité en de Vlaamse en Franse Gemeenschapscommissies. Bijgevolg zullen de belangen van zowel de Vlaamse als de Franse projectvoerders worden behartigd.

Er dient te worden onderstreept dat zowel de Vlaamse als Franse verenigingen kunnen meewerken aan plaatselijke gecoördineerde acties. Nochtans zullen deze verenigingen, voor zover zij een meer gewestelijke roeping hebben, kunnen deelnemen aan gewestelijke programma's voor socio-professionele inschakeling, die het kader van deze zones overschrijven, wat bijkomende waarborgen biedt aan de Vlaamse verenigingen die niet aanwezig zijn in alle zones.

Toen de Executieve in december 1990 een eerste betoelingsbesluit ten bedrage van 27 miljoen voor de financiering van projecten die op een gecoördineerde wijze uitgewerkt waren, goedkeurde, had zij reeds rekening gehouden met de bijzondere moeilijkheden waarmee de Vlaamse promotoren af te rekenen zouden hebben.

Na ruim overleg met plaatselijk gegroepede verenigingen heeft zij dan voorgesteld een vorm van interzonale solidariteit in te voeren. Deze formule met financiële gevolgen kreeg de instemming van deze verenigingen. Bovendien konden wij hen zo meer middelen geven, omdat wij meenden dat zij, hoewel niet aanwezig in alle coördinaties en zones, toch een belangrijke rol spelen.

De vertraging van de uitbetaling van de middelen is te wijten aan het feit dat wij de gemeenten hebben gevraagd een overeenkomst te tekenen. Wij hebben pas onlangs die documenten ontvangen.

Ik benadruk dat nu reeds rekening wordt gehouden met het specifieke karakter van de organisaties van de beide Gemeenschappen en in het bijzonder met de moeilijkheden aan Vlaamse kant. In dat verband vormen het Comité en de twee Gemeenschapscommissies de beste waarborgen voor een harmonieuze ontwikkeling van het gewenste beleid met respect voor de bevoegdheden en de deelnemers.

De enige bijkomende kredieten waartoe de Executieve in december 1990 besliste, werden toegekend aan projecten die complementair waren met die van de plaatselijke bureaus. Er werden trouwens onderlinge partnershipovereenkomsten aangegaan die het mogelijk maakten de projecten ervan gecoördineerd te financieren. Dat was ook een van de eisen in het betoelagingsbesluit, waardoor voor het eerst een versnippering werd vermeden door de financiering van een gezamenlijke actie. Het Comité stelt nu nauwkeuriger werkingscriteria op.

Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik meen hiermee voldoende te hebben geantwoord op de vragen die door een zekere bezorgdheid werden ingegeven.

Wij zijn in een harde strijd gewikkeld; een strijd die nog moeilijker wordt door de institutionele toestand van het Gewest. Er moet aan de jonge en minder jonge gemarginaliseerde bevolking een betere toekomst worden gewaarborgd. De noodzaak ervan werd bewezen door de recente gebeurtenissen.

On a soulevé la question du pluralisme. D'abord les missions locales qui sont des ASBL, ne sont pas soumises aux conditions de pluralisme. Toutefois, le souci de garantir ce pluralisme dans l'action existe et, comme président de la mission locale de Saint-Gilles depuis sa création — j'y étais il y a peu de temps —, j'ai pu remarquer que ce pluralisme était garanti par la présence de personnes issues de tous les milieux, philosophiques en tout cas.

Je crois que le pluralisme est une bonne chose parce qu'il crédibilise l'action. Mais si le pluralisme est un souhait, il est inévitable que les promoteurs d'actions pèsent par leur présence sur les dispositifs mis en place.

Ne soyons pas hypocrites, ne tournons pas autour du pot et ne mettons pas sur pied des dispositifs qui aient telles et telles couleurs politiques ou philosophiques. Ce serait tout à fait absurde et il faudra y être attentif. Mais rien n'empêche que, dans une commune déjà citée où il y avait la démarche du DSQ et de la mission locale, on arrive à faire en sorte que des partenariats et des collaborations puissent s'instaurer. Je le souhaite.

Ne créons pas un nouveau «verzuiling» dans ce domaine alors que les enjeux sont très importants. Ne tombons pas non plus dans une polémique consistant à nier que, dans ce pays, il y a de temps en temps des occupations de terrain dues à l'énergie, à l'initiative et à la volonté de certains milieux. Cela se rencontre un peu partout.

Si demain on examine le tissu politico-philosophico-linguistique, on remarquera qu'inévitablement et naturellement certaines communes secrètent une présence politique plus importante que d'autres.

Evitons en tout cas que l'absence de pluralisme ne rende pas crédible l'action sur le terrain et engageons-nous à faire en sorte qu'on ne cloisonne pas nos actions au nom de considérations politiques ou philosophiques. J'y veillerai mais je ne tomberai pas dans une sorte de culpabilité que je ne ressens pas, en écoutant des discours sur le pluralisme et sa nécessité.

Le pluralisme est évoqué parfois quand il arrange les gens, il est oublié quand il ne leur convient pas.

Je m'engage à veiller à ce que les dispositifs mis en place ne soient pas entravés par l'absence de pluralisme.

Par ailleurs, je ne peux accepter des procès sur le «clientélisme électoral». Je sais que parfois votre discours dépasse votre pensée profonde, Madame Neyts-Uyttebroeck. Pour ma part et en voyant fonctionner la première mission mise en

place, je n'ai pas l'impression que les garçons et les filles qui se rendent à la mission locale de Saint-Gilles, s'intéressent au fait de connaître la couleur politique du président de cette mission ou que l'aide qu'on leur accorde est subordonnée à la présentation d'une étiquette politique.

Ce n'est pas la réalité. En fait, ils ne s'en préoccupent pas et ils n'ont peut-être pas tort.

Quant à la composition des populations «clientes» de la mission locale de Saint-Gilles, voici les chiffres: 40 p.c. de ces jeunes habitent la commune de Saint-Gilles, 30 p.c. fréquentent la commune de Saint-Gilles — je pense aux jeunes qui suivent des cours dans les écoles de la commune — et 30 p.c. viennent d'autres communes.

Il y a une explication à cette situation: la mission locale de Saint-Gilles est la première qui a été mise sur pied. Une communication de bouche à oreille s'est instaurée et a amené à nous des jeunes venant d'autres communes. La réalité des réseaux de jeunes est complexe; les groupes ne se composent pas en fonction de l'unité territoriale; les jeunes qui sont amenés à fréquenter les infrastructures de Saint-Gilles n'y sont pas nécessairement domiciliés. C'est la réalité mouvante de la vie bruxelloise. Beaucoup de Forestois, notamment, étaient présents dans les dispositifs mis en place par la mission locale de Saint-Gilles.

Il faut donc se garder de vivre en autarcie, mais il est vrai que la mise sur pied des autres missions locales devrait offrir aux jeunes, dans leur propre commune, des services qu'ils venaient autrefois chercher dans des missions locales déjà existantes. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Neyts-Uyttebroeck.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, ik wens bondig te repliceren.

Mocht ik hebben geweten dat de heer Leduc uitvoerig zou antwoorden op de interpellatie, dan had ik de Minister-Voorzitter niet hoeven lastig te vallen met een interpellatie aan zijn adres. Nieuwe instellingen, nieuwe zeden. Daaraan zullen wij wennen.

Mijnheer de Minister, ik moet eens te meer vaststellen dat u met grote handigheid al moeilijke klippen verscholen in interpellaties en de eraan toegevoegde uiteenzettingen, omzeilt. U hebt ons met veel geduld uitgelegd hoe de institutionele bevoegdheidsverdeling in mekaar zit. Intussen weten wij ook wel dat tewerkstelling een gewestelijke materie is en dat psycho-sociale begeleiding een gemeenschapsmaterie is. Ik durf niettemin hopen dat u rekening zal houden met de fundamentele bezorgdheid die hier is geuit door mezelf en door een fractieleider van een meerderheidspartij, namelijk dat het bestrijden van sociaal-professionele uitsluitingen en achterstelling niet mag leiden tot een sluipend achteruitstellen, wegwerken, camoufleren van niet alleen de wettelijke tweetaligheid van Brussel, maar ook van een groeiende meertaligheid van deze stad.

Verder heb ik uit uw antwoord kunnen opmaken dat de relatie tussen het Regionaal Comité waar u langdurig over hebt gesproken en de plaatselijke zendingen niet altijd zo idyllisch is verlopen als gesuggereerd. Zo is mij het geval bekend van een plaatselijke zending van een gemeente die een voorstel heeft gedaan om de schaarse financiële middelen te concentreren op 1 of 2 projecten, voorstel dat door het Comité — mijn informant had de indruk dat het de gewestelijke

coördinator en zijn medewerkers waren — naar de prullenmand is verwezen en vervangen door een andere manier van betoelaging die alle verklaringen ten spijt neerkomt op «sau-poudrage». Ik durf te hopen dat dat een uitzondering is en dat dit in de toekomst, los van elk electoraal cliëntelisme — iedereen weet dat niemand onder ons zich daaraan schuldig maakt — niet meer zal gebeuren. (*Applaus.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Fait personnel — Persoonlijk feit

M. Drouart. — Monsieur le Président, en application de l'article 50, 1^o, 8^e alinéa de notre règlement, je demande la parole pour un fait personnel.

En effet, au cours de sa réponse, le Ministre-Président a repris l'un de mes propos, qu'il a toutefois déformé. Je n'ai pas parlé de clientélisme comme tel, mais j'ai déclaré que l'absence de pluralisme pouvait conduire à un clientélisme, ce qui est différent. Cette précision me paraît importante, car les phrases prononcées par M. Picqué ont dépassé ma pensée.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — J'en prends acte.

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA POLITIQUE URBANISTIQUE DE L'EXECUTIF EN MATIERE D'ACCUEIL DES INSTITUTIONS EUROPEENNES A BRUXELLES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET STEDEBOUWKUNDIG BELEID VAN DE EXECUTIEVE INZAKE HET ONTHAAL VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN TE BRUSSEL»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est indéniable que le rôle chaque jour plus affirmé de Bruxelles en tant que Capitale de la Communauté européenne est le défi majeur que la Région doit affronter au cours de cette décennie. La multiplication des bâtiments européens et leur insertion dans le tissu urbain est la partie la plus visible de ce difficile accueil.

Je souhaite donc interpeller l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale sur sa politique urbanistique d'accueil des institutions européennes, et ce sur trois aspects particuliers :

1) Le projet «Espace Léopold» lié au CIC — Centre international de Congrès — sur le site de la gare du Quartier Léopold;

2) Le suivi de l'Etude Espace Bruxelles-Europe;

3) La concertation avec les comités d'habitants des quartiers concernés.

Parlons tout d'abord de l'Espace Léopold.

Les projets d'édification d'un vaste complexe administratif sur le site de la gare du Quartier Léopold a, après de longs débats, abouti à l'élaboration d'un PPA couvrant les communes de Bruxelles-Ville et surtout d'Ixelles, paru au *Moniteur belge* du 6 juillet 1989. En date du 11 janvier 1991, un permis de bâtir pour trois bâtiments très importants, situés le long de la rue Wiertz, a été accordé par la commune d'Ixelles. Or, ce permis de bâtir a été accordé moyennant pas moins de huit dérogations au plan particulier d'aménagement que je viens de citer, certaines étant d'importance.

Je voudrais demander à l'Exécutif s'il considère que ce permis de bâtir respecte le prescrit du PPA. En effet, on peut constater les dérogations suivantes :

— Les bâtiments hauts prévus passent de 7 à 5 pour permettre l'agrandissement de salles de réunion situées entre ceux-ci;

— L'augmentation des gabarits maximum autorisés porte de 65,55 mètres à 67 mètres la hauteur des bâtiments hauts;

— Les abouts des bâtiments sont augmentés de deux étages;

— Le résultat de ces modifications fait augmenter la surface plancher bâtie qui passe de 135 000 m² à 140 000 m²;

— L'entrée du bâtiment du CIC et des immeubles administratifs qui l'entourent sera unique, amenant à privatiser une portion importante de la zone centrale et de rejeter les parties accessibles au public en deux zones latérales.

L'Exécutif bruxellois est fortement lié à ce projet. Rappelons par exemple l'épisode douteux des premiers CU2 et permis de bâtir pour le Centre international de Congrès, qui furent introduits par la Région elle-même. On s'est donc retrouvé dans la situation ubuesque où le demandeur et celui accordant le permis étaient une seule et même personne. Guère étonnant qu'une décision de justice ait condamné cette procédure pour le moins anormale. De plus, l'Exécutif a signé, le 26 juin 1987, une convention avec le groupement des investisseurs qui construit sur le site de la gare du Quartier Léopold, dans laquelle il est dit «La Région bruxelloise veillera plus particulièrement à se concerter avec les administrations communales concernées afin que les permis de bâtir dont les demandes seront introduites en temps utile par le «Groupement des Investisseurs» soient délivrés dans les délais compatibles avec le strict respect du planning de réalisation de l'ensemble du projet...». Il y a donc bien un investissement de la Région dans ce projet.

On est en droit de se demander pourquoi vous avez couvert sans commentaire cette demande de dérogation par l'intermédiaire du fonctionnaire délégué régional. Lorsque la commune d'Ixelles a transmis la demande de dérogation, le délégué régional a en effet accordé, sans l'ombre d'une hésitation et sans faire part d'aucune exigence, une dérogation dont la légalité est certainement très douteuse lorsqu'on voit les acro-

baties juridiques qu'on est obligé de faire pour la justifier. Ceci semble confirmer votre volonté de n'opposer aucune résistance aux exigences des promoteurs.

La demande de modifications par rapport au PPA initial est la conséquence des exigences des services du Parlement européen qui sont, depuis peu, étroitement associés aux décisions architecturales des concepteurs du projet. Il est en effet clair aujourd'hui que l'ensemble de ces 140 000 m² de bâtiments seront affectés aux services du Parlement européen, comme le prouvent les 40 salles de réunions de 20 à 40 places et les 9 auditoriums de 60 à 180 places qui y sont programmés.

Il est parfois étonnant d'entendre à la tribune du Conseil régional des discours enflammés réclamant la venue du Parlement européen à Bruxelles alors que cette venue est programmée et préparée dans des investissements gigantesques qui se concrétisent chaque jour sous nos yeux. Mais cette réalité est cachée, et chacun fait preuve d'hypocrisie parce que l'on ne veut pas provoquer la réaction de pays voisins manifestement chatouilleux dans ce domaine. Malheureusement, cette discrétion, voulue ou subie, occulte aussi la publicité des décisions qui devraient être prises dans le respect des règles démocratiques. C'est ainsi que des dérogations aussi importantes que celles que j'ai décrites tout à l'heure se sont faites sans que personne en parle alors qu'elles ont des conséquences très importantes.

C'est ainsi que les nouvelles options prises remettent en cause des choix pourtant affirmés lorsqu'on a décidé d'accepter le projet, il y a quatre ou cinq ans, quand j'étais encore conseiller communal à Ixelles.

Ainsi, qu'advient-il de l'animation de la zone centrale qui, de plus en plus, se transforme en une sorte de zone neutre dépouillée d'aménagements parce qu'il faut prioritairement protéger les institutions européennes? Que devient le projet de circulation piétonne entre le quartier de la gare du Luxembourg et le parc Léopold? Il me semble remis très sérieusement en cause.

Troisième remise en cause, celle de la gare. Certains se sont battus pour son maintien dans le site actuel mais actuellement, de plus en plus de voix s'élèvent pour la conserver, tel un vestige archéologique, tout en la déplaçant vers la droite, où seront les nouveaux quais. Cet emplacement excentrique des nouveaux quais a-t-il reçu l'approbation de l'Exécutif? Admet-il que la gare quitte la place du Luxembourg?

J'en ai terminé avec le point particulier du permis de bâtir qui vient d'être accordé en dérogation et parlerai maintenant de l'étude Espace Bruxelles-Europe.

Déjà en 1986, les autorités publiques régionales étaient conscientes que l'implantation dans une zone centrale de la ville de tels monstres administratifs — aujourd'hui déjà plus de 10 p.c. des surfaces de bureau de la région — ne se ferait pas sans peine et sans dommages pour les quartiers environnants. C'est pourquoi elles ont commandé l'étude Espace Bruxelles-Europe au bureau CERAU. Cette étude a été réalisée pendant les années 1986 et 1987. Le CERAU a déposé des conclusions dans lesquelles étaient reprises neuf zones d'intervention prioritaires (ZIP). Des recommandations devaient permettre aux quartiers avoisinants de mieux amortir le choc de l'arrivée des institutions européennes à Bruxelles. Plutôt que de retenir l'idée avancée de créer une société de développement, l'Exécutif a choisi la solution d'un Comité régional d'accompagnement. Ce comité a présenté un bilan de ses activités le 29 mars dernier.

Malgré sa présentation qui se voulait positive, ce bilan n'est pas réjouissant. Alors que les travaux du Conseil des

Ministres, du CIC, des tunnels Cortenberg ou Belliard sont déjà bien avancés, les quartiers périphériques où vivent les Bruxellois en sont souvent au stade des études de situation existante, des avant-projets de PPA. Les quartiers se dégradent, les habitants se désolent, beaucoup s'en vont. L'on risque d'assister à une mutation sociologique dans ces quartiers. Il est manifeste que nulle part, à Bruxelles, on ne veut de ceux qui n'assurent pas d'importantes rentrées fiscales! Mais il faut bien savoir que les privilégiés ne sont pas légion et que la chasse aux plus démunis, que ce soit aux alentours de la gare TGV ou dans le quartier européen, se soldera en fin de compte par un appauvrissement de notre Région.

Que compte faire l'Exécutif pour corriger ce tableau qui n'est guère réjouissant?

Des instructions ont-elles été données pour accélérer la concrétisation des conclusions de l'étude Espace-Bruxelles-Europe, étude valable mais qui reste dans les cartons lorsqu'il s'agit d'aider les habitants?

J'aimerais savoir en particulier si la SDRB a été dotée de périmètres de rénovation bien précis et a reçu des instructions pour faire avancer les projets dans ces périmètres?

L'Exécutif prend-il des contacts avec des promoteurs prêts à investir non pas en bureaux, qui rapportent beaucoup, mais dans la rénovation de quartiers où habitent des Bruxellois?

Troisième et dernier point de mon interpellation: la concertation avec les habitants.

Aujourd'hui, nous sommes tous conscients que le rôle international de Bruxelles cause de graves désagréments aux habitants. Il est donc logique que ceux-ci s'organisent pour défendre leurs intérêts légitimes.

Ce fut notamment le cas lorsque le projet gigantesque — de plus de 20 milliards — du CIC et de la création d'une dalle sur la gare Léopold était en discussion. Les graves confusions de rôles dont j'ai parlé tout à l'heure entre la Région et les promoteurs privés ont permis au Comité d'habitants « Association Quartier Léopold » d'obtenir un jugement du Conseil d'Etat ordonnant la suspension immédiate de travaux illégaux. Cependant, le Comité d'habitants, plutôt que de choisir une opposition stérile, a opté pour la voie de négociations, non celle de l'affrontement, et a passé un protocole d'accord avec le groupe des investisseurs. L'Exécutif bruxellois était partie prenante dans cet accord puisqu'il l'avait signé le 13 juillet 1988. Il s'engageait à contrôler les obligations contractuelles de la convention et à suivre l'exécution du protocole d'accord. Il avait même confié par la suite à la SDRB l'exécution de certaines tâches. La SDRB acceptait de faire partie de l'entité juridique prévue à l'article 1^{er} du protocole d'accord. Son conseil d'administration approuvait cette décision le 29 juillet 1989.

Tout était donc pour le mieux dans le meilleur des mondes!

Pourtant, en mai 1991, on est bien obligé de constater que rien de tout ce qui avait été promis n'a été fait. L'entité n'a pas été créée et ses objectifs n'ont pas été rencontrés. Le constat devient même dramatique quand on lit dans le protocole d'accord, article 5, que « les parties s'engagent à prévenir les nuisances liées aux travaux, à les réduire et à y remédier », et que, en réalité, le quartier est victime d'un véritable bouleversement. Deux enfants sont morts dans l'explosion de plusieurs maisons suite aux fuites de gaz dues à ces travaux. Certes, on ne peut tout prévoir, mais il y a eu là manifestement de graves carences dont les habitants ont cruellement souffert.

Pourquoi l'Exécutif n'a-t-il pas respecté ses engagements et concrétisé les dispositions prévues dans cet accord qu'il a

signé? La traduction de ces promesses, écrites noir sur blanc, est-elle encore envisageable ou les habitants doivent-ils renoncer à tout espoir de voir leur situation prise en compte? Je rappelle qu'il avait été promis aux habitants du quartier de la Place Jourdan que des logements seraient construits à côté du Centre Borschette. Hier matin, nous apprenions qu'un permis de bâtir autorise l'extension des bâtiments européens. A l'endroit où il avait été promis de construire du logement, il sera construit principalement des bureaux!

Quelle confiance les habitants peuvent-ils encore accorder à cet Exécutif qui, manifestement, fait le contraire de ce qu'il avait promis?

Je crois que ce que je viens de rappeler traduit un déséquilibre flagrant entre l'attitude de l'Exécutif vis-à-vis des promoteurs d'une part et des habitants d'autre part. Les premiers voient se réaliser leur moindre désir — la dérogation au PPA en est la preuve — tandis que les seconds sont traités en gêneurs et on s'arroge le droit de les abreuver de vagues promesses sans jamais les traduire en actes.

J'estime que la venue de l'Europe à Bruxelles est un bien, et l'Exécutif bruxellois a à cœur de magnifier cette arrivée. M. Chabert a fait réaliser une étude pour le démontrer. Ce matin, lors de la discussion sur l'ajustement budgétaire, j'ai souligné que vos crédits en faveur de l'image internationale de Bruxelles passaient de 154 à 288 millions. Néanmoins, il faut que cette venue se fasse de manière telle que les Bruxellois ne rejettent pas une greffe manifestement fort lourde à porter.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer le mépris des intérêts des Bruxellois. Je ne retiendrai pas les manifestations d'extrémistes, qui se servent de tous les prétextes pour adopter des attitudes xénophobes mais ici-même certains municipalistes s'élèvent contre par exemple la non-contribution des fonctionnaires européens aux charges qu'ils imposent aux communes, et qui, à leurs yeux, constituent des privilèges injustifiés.

Si, en outre, les quartiers qui entourent les institutions européennes ne sont pas mieux protégés, on risque de voir se multiplier les réactions très négatives. Exemple supplémentaire: la récente décision ou volonté de détruire le Berlaymont, pour le remplacer par un monstre qui accueillerait deux à trois fois plus de fonctionnaires européens, n'est pas de nature à rassurer les Bruxellois qui se rendent compte, chaque jour davantage, que pour «l'Europe», on est prêt à leur imposer sans cesse des chantiers, des désagréments nouveaux sans qu'aucune compensation ne soit prévue.

Les habitants s'interrogent: «Quand donc cessera-t-on de bouleverser nos quartiers, de nous imposer de tels inconvénients sans tenir compte de nous?».

Le groupe Ecolo a déclaré récemment que les révoltes dans les quartiers défavorisés, si elles n'étaient pas excusables, n'étaient pas tout à fait étonnantes dans une ville qui offre plus d'avenir aux promoteurs immobiliers qu'à ses jeunes.

Dans cette interpellation, j'ai donné des exemples concrets de ce déséquilibre. J'ose espérer que l'Exécutif aura à cœur d'y répondre en manifestant sa volonté de corriger une politique qui jusqu'à présent s'est trompée de priorités. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je désire me joindre à l'interpellation de mon prédécesseur essentiellement sur un point: le suivi de l'Espace Bruxelles Europe. En effet, si Bruxelles est devenue le siège

provisoire des institutions européennes, c'est de manière tout à fait involontaire. Un mot de rappel sur les circonstances qui ne doivent rien à la politique européenne, ni même à la politique belge ... par lesquelles Bruxelles est devenue le siège des institutions européennes.

Les mémoires de Jean Monnet sont éloquentes à ce sujet:

— En 1952, la Belgique plaidait pour Liège comme siège de la CECA. Vous le savez, c'est Luxembourg qui l'a emporté ...

— En 1958, et je cite les mémoires de Monnet: «... le Luxembourg voulait à la fois garder la CECA et ne pas perdre son âme, selon l'expression de Joseph Bech (Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères de l'époque), qui craignait une seconde invasion européenne et lança Bruxelles qui hébergea les nouvelles institutions», c'est-à-dire, l'Euratom et le Marché commun, aujourd'hui la Commission.

Nous voilà condamnés au pragmatisme, ce qui n'est pas gênant en soi, à une condition: que le pragmatisme ne soit pas la tenue de camouflage de notre impuissance.

Quand à Londres, à Paris, à Lisbonne, à Athènes ... on parle des «pouvoirs de Bruxelles», ce n'est pas de nous qu'il s'agit ... L'existence, encore toute nouvelle, de la Région bruxelloise et notre Conseil devrait changer les choses.

Je pourrais m'appesantir sur le passé: sur l'échec que représente l'Espace Bruxelles Europe, sur l'échec que représente la révision du PPA pour permettre la construction de l'extension du Centre Borschette même si les nouveaux plans permettent — enfin et heureusement — le logement sur le front de la Place Jourdan. Voyons donc le présent et il est plein d'embûches.

1. J'ai parlé du «Borschette», cela ne concerne «que» le Bloc 533, qui est à l'intérieur de la ZIP n° 5 de l'Espace Bruxelles Europe, dans la commune d'Etterbeek.

Est-ce que le PPA «Borschette» sera le dernier PPA dérogatoire?

L'Exécutif peut-il confirmer sa volonté de garantir au maximum les affectations en logement pour le reste du quartier et pour les autres ZIP sur cette commune qui est fragilisée à tous les points de vue? Comment peut-il manifester cette volonté?

Le Ministre-Président l'a déjà dit: la Place Jourdan est un verrou au-delà duquel est sise une nouvelle partie de Bruxelles qui risque de subir le sort du quartier Arts-Loi. Dès lors, ne faut-il pas aider la commune d'Etterbeek? Je sais que certaines choses sont faites mais c'est peut-être le moment, pour l'Exécutif, de les expliquer.

Parmi les réalisations de l'Exécutif, je voudrais souligner le projet de Règlement général sur les bâtisses des quartiers entourant le Square Ambiorix et le Parc du Cinquantenaire. Il a été réalisé par le Comité d'accompagnement de l'Espace Bruxelles-Europe et est actuellement soumis à l'enquête publique. C'est un excellent projet.

Le territoire visé par ce règlement est un peu plus large que celui concerné par l'étude Espace Bruxelles Europe.

Pour ma part, je souhaiterais encore en reculer la frontière vers le Square Montgomery d'une part, et vers la Place Meiser, d'autre part. Les caractéristiques urbanistiques et architecturales sont proches de celles du quartier des squares, les pressions destructrices y sont aussi fortes. Enfin, l'application de ce type de règlement ne devrait pas s'arrêter au milieu d'une rue, c'est-

à-dire protéger un côté et pas l'autre. Dans ce cas la limite aurait plutôt intérêt à se marquer au milieu de l'îlot.

Le fait que ce projet de règlement soit soumis à enquête publique, alors qu'il n'y a pour l'instant aucune obligation de le faire, est remarquable et cela m'encourage à plaider pour l'urgence de la discussion et du vote par notre Conseil du projet d'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme. Il doit devenir le point de départ d'une armature réglementaire qui doit orienter le développement de notre ville.

Enfin, il est impossible de débattre de l'Europe et de Bruxelles, sans poser des questions sur l'attitude du pouvoir national. Un comité de coopération Etat-Région de Bruxelles-Capitale existe à ce sujet. Une *task-force* a été créée. Quel est son bilan?

Nous sommes informés, par les communiqués de presse de l'Exécutif de certaines décisions comme l'ouverture d'un bureau de liaison de Bruxelles-Europe, Avenue d'Auderghem, qui devrait être inauguré prochainement. C'est effectivement quelque chose qui manquait dans notre Région.

J'attire l'attention de l'Exécutif sur le fait qu'il s'agit non seulement de convaincre les Européens des charmes de Bruxelles, mais qu'il faut aussi, et de plus en plus, convaincre les Bruxellois des charmes de l'Europe. Cette maison devra donc être bien ouverte aux Bruxellois.

Dans cet esprit mais au sujet d'un autre lieu, je m'inquiète des bruits, des échos parus déjà dans certains journaux au sujet de l'affectation de l'ancienne bibliothèque Solvay qui se trouve dans le Parc Léopold. Le bâtiment doit être sauvé, mais surtout, il doit servir aux Bruxellois et ne peut devenir un club de parlementaires européens, sous peine de voir très rapidement tout le Parc Léopold ainsi soustrait à l'usage des Bruxellois.

Il me faut parler d'un point encore: l'avenir du Berlaymont.

Quelle que soit la décision concernant son maintien ou non et la politique à suivre au sujet de l'amiante — qui fera l'objet d'une autre interpellation demain — il faudra suivre une méthodologie urbanistique. Elle doit être plus sérieuse que tout ce qui a été fait précédemment. Les outils comme l'étude Bruxelles Espace-Europe se sont révélés insuffisants.

Pour le groupe FDF-ERE, un principe doit guider toute opération: la sauvegarde des Bruxellois présents et futurs. C'est pourquoi nous proposons, en matière de bureaux, un remembrement urbain à tiroirs — ce qui nous paraît une solution logique.

Un véritable remembrement urbain doit en effet être envisagé. Par comparaison le remembrement rural est «une opération ayant pour objet de regrouper des terres dispersées en vue d'obtenir des parcelles continues, régulières, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation agricole et jouissant d'accès indépendants». Il s'agit de l'article 1^{er} de la loi du 12 juillet 1970.

On peut comprendre que, dans un souci d'efficacité, la Commission désire un regroupement de ses services mais ce remembrement urbain ne peut signifier le ghetto européen. L'image d'une «forteresse Europe» à l'intérieur de la ville serait d'ailleurs en totale contradiction avec la politique européenne défendue par Jacques Delors.

Le quartier européen doit être un quartier mixte. En effet, à aucun moment, dans aucun lieu, la Région bruxelloise ne doit renoncer à son autorité sur la qualité de l'urbanisme et

de l'architecture, le respect de l'environnement, le caractère public des espaces verts, l'information des citoyens.

Dans une zone très large — c'est-à-dire entre les boulevards de la petite ceinture et les boulevards militaires —, aucune nouvelle surface de bureaux ne devrait être autorisée, mais dans le cadre d'un remembrement urbain, il est probable que les fonctionnaires européens s'installeront dans des bureaux existants dans la zone et préalablement décontaminés si nécessaire. Les occupants de ces bureaux iront dans un quartier qui peut encore accueillir des bureaux sans provoquer de déséquilibre urbain, par exemple au quartier nord.

Pour permettre l'échance, le calcul d'une soule éventuelle, etc., chaque parcelle est affectée d'un nombre de points, en fonction de ses qualités. La décontamination en matière d'amiante, la possibilité de «reconditionner» les bureaux en logements donneront droit à des points supplémentaires.

En s'inspirant de la méthodologie du remembrement rural, un remembrement urbain peut constituer l'outil global dont nous avons besoin pour constituer un nouveau parcellaire, où chacun des partenaires — privé, public, belge, européen — se retrouve, dans la clarté. En effet, il doit y avoir des enquêtes publiques, à trois moments dans l'opération, comme dans le cadre d'un remembrement rural: la première, lors de la déclaration d'utilité du remembrement, avec la situation existante et le schéma des projets, la deuxième, sur le plan parcellaire, qui indique les apports de chacun dans l'opération et la troisième sur le plan de relotissement final.

C'est au prix d'une grande rigueur dans la méthode et d'une grande clarté dans son exploitation que nous arriverons, non plus à subir l'Europe à Bruxelles, mais à vouloir notre Région comme capitale de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, ces deux interpellations me donnent l'occasion de faire le point sur un dossier qui est évidemment primordial pour Bruxelles. Il est vrai que l'Exécutif — c'est un choix délibéré — a pris parti pour l'accueil de l'Europe à Bruxelles, tout en étant conscient, bien entendu, qu'un tel choix exige des mesures d'accompagnement ainsi qu'une grande vigilance.

Pour pouvoir ordonner ma réponse de manière assez systématique, il serait bon que j'aborde en premier lieu le projet «Espace Léopold».

Tout d'abord, je tiens à préciser que les dérogations accordées lors de l'octroi du permis de bâtir de janvier 1991 ne mettent nullement en cause ni les fonctions d'animation, ni celles de circulation piétonne, ni le maintien des éléments du patrimoine.

En effet, il a été veillé à ce que ces dérogations ne remettent pas en question les données essentielles du plan particulier en ce qui concerne les problèmes qui vous préoccupent: le non-dépassement de l'enveloppe globale des mètres carrés prévus par le PPA, la sauvegarde des vues à protéger depuis la Place du Luxembourg, l'accessibilité au public et l'animation de la zone centrale.

En outre, je tiens à apporter des précisions sur certaines dérogations que vous avez relevées. Tout d'abord, ce n'est pas la hauteur des bâtiments qui passe de 65 mètres 60 centimètres à 67 mètres, mais bien le niveau de référence à la base. La seule dérogation relative à la hauteur concerne le septième

étage, qui abrite les locaux techniques et les salles. Elle concerne une hauteur de 1,10 mètre.

Les 3 702 mètres carrés supplémentaires de plancher seront pris en considération lors des futures demandes — je pense particulièrement à la rue de Trèves — afin que le quota total fixé par le PPA soit respecté, soit 196 000 mètres carrés.

Le Mail accessible au public représente, dans le projet, 3 000 mètres carrés, contre 2 360 au PPA. Ces dérogations ne changent donc pas l'esprit du PPA et résultent effectivement de l'adaptation du projet initial au programme du Parlement européen, dont la spécificité des fonctions n'était pas — c'est clair, et comment pouvait-il en être autrement? — connue lors de l'établissement dudit PPA.

Quant à la sauvegarde du patrimoine, la façade principale de la gare est protégée par les prescriptions du plan particulier.

Par ailleurs, je rappelle l'arrêté d'Exécutif du 6 septembre qui a décidé l'ouverture de l'enquête préalable au classement de celle-ci et l'arrêté du 7 mars 1991, qui a décidé, quant à lui, l'ouverture d'une enquête préalable pour l'ensemble des façades de la Place du Luxembourg.

Le maintien *in situ* de la façade de la gare est requis, comme je l'avais déjà maintes fois confirmé. N'évoquons pas des risques sur lesquels l'Exécutif s'est déjà prononcé clairement; sinon, il sera possible de faire autant de procès d'intention que l'on voudra.

Vu l'intérêt extra ou supra communal du projet et ses implications pour tout l'environnement, il est, vous en conviendrez, impératif que la Région et les services de l'administration soient initiés et impliqués dans son évolution. Dans ce sens, des concertations ont eu lieu avec la commune d'Ixelles, afin de s'assurer que les dérogations demandées par les investisseurs respectent bien l'économie générale du PPA, conformément à l'article de la loi.

Les projets de fonctionnement de la nouvelle gare font toujours l'objet d'examen approfondis, en collaboration avec la commune et la SNCB.

Seule la position exacte de ce que l'on a appelé le bâtiment «voyageurs» reste à définir; le nombre actuel de 6 700 voyageurs par jour sera évidemment considérablement augmenté d'ici l'horizon 2010, puisque le chiffre de 40 000 est même évoqué.

En ce qui concerne l'étude Espace Bruxelles-Europe, approuvée en 1988 par l'Exécutif, qui modifia, rejeta ou adopta les conclusions, certaines ne correspondent plus, il est vrai, aux objectifs poursuivis.

Des études complémentaires ont été réalisées, — étude-bureau, étude-hôtels, étude des déplacements —, lesquelles ont encore apporté des précisions et ouvert des pistes qui interprètent encore maintenant les conclusions de l'étude.

Pour mémoire, la notification officielle de l'étude comportait principalement les points suivants: pas de densification généralisée pour cause d'accroissement de trafic et de modification de typologie urbaine; en matière de déplacements principalement, un moratoire en attendant les conclusions du rapport final du groupe technique de circulation, et maintien provisoire de la norme d'un emplacement de parking par 100 mètres carrés de bureaux, modification de certaines limites de ZIP, établissement d'un projet de règlement général sur la bâtisse des quartiers, mise sur pied d'un Comité régional d'accompagnement pour la zone en question et maintien de la mission d'animation et d'accompagnement de la SDRB dans ces périmètres de rénovation.

La concrétisation des conclusions retenues de l'étude s'échelonne en trois phases, à savoir 88/92, 93/97 et 98/2002.

A l'issue du bilan établi en mars 1991, qui a été cité par les interpellateurs, j'ai invité les communes concernées à faire diligence dans l'élaboration des PPA. La lecture du bilan nous permet d'apprécier les mesures prises directement en faveur des habitants et de l'environnement.

Pour mémoire, citons la coordination des différents PPA, subsidiés d'ailleurs à 100 p.c. par la Région, et qui doivent tendre, par leur coordination, à la protection et à la revitalisation du logement, notamment dans les ZIP.

Citons également la protection du patrimoine par le règlement général de la bâtisse des quartiers entourant le Square Ambiorix et le Parc du Cinquantenaire. Celui-ci est d'ailleurs actuellement soumis à l'enquête publique.

Pour mémoire aussi, les dispositions pour que soit menée une politique de cassure du vaste ensemble monofonctionnel administratif par le développement d'axes de logement, et cela à l'occasion de l'octroi des permis de bâtir.

Enfin, l'accord de coopération entre l'Etat et la Région pour le réaménagement d'ensemble des espaces publics de surface après réception des travaux d'infrastructure et ce pour un coût minimum dans le chef de la Région.

Un mot a été dit sur la rénovation urbaine de la SDRB. Pour cette mission de la SDRB, Square Dei Marmi et rue Jenner une société mixte sera créée.

Le projet de logements moyens, rue Jenner respectera le souhait d'un nouvel accès au Parc Léopold. Le projet Square Dei Marmi a pour but de réaliser des logements moyens. Ce projet respectera l'entrée pour le théâtre Varia et inclura 7 000 mètres carrés de logements, destinés prioritairement aux habitants des rues Wiertz et Godecharles qui le souhaiteraient.

Un permis de bâtir pour la bibliothèque Solvay dans le Parc Léopold sera introduit par la SDRB incessamment, dans le but de donner un usage régional polyvalent, culturel et scientifique, à ce monument. Pas question donc d'en faire un club pour Européens. Le parc reste évidemment accessible. C'est une condition imposée par l'Exécutif.

En collaboration avec le cabinet du Ministre Dupré et avec la Ville de Bruxelles, un projet de bureaux et de logements sur l'îlot Van Maerland/Belliard, Chaussée d'Etterbeek est également en préparation. D'autres projets de logements sont en négociation.

Quant au protocole entre la SDRB, le Groupe des Investisseurs et l'association du Quartier Léopold, il est exact qu'une entité juridique était prévue, mais elle ne s'est pas réalisée. Cependant, l'esprit de ce protocole a prévalu et est toujours d'actualité dans les contacts fréquents que les différents partenaires entretiennent dans le cadre d'un groupe permanent. La société Espace-Léopold a pris en charge le relogement de certaines familles.

La SDRB a trouvé en la société Espace-Léopold un partenaire pour la concrétisation de certains projets de logements. Ces deux derniers points constituent l'essence même du protocole.

D'après mes informations, la structure — informelle, il est vrai — semble fonctionner à la satisfaction des partenaires. En effet, la concertation est permanente et les investisseurs tiennent le Comité de quartier très étroitement informé de l'évolution du projet, des permis de bâtir et des moyens d'exécution des entrepreneurs. Toutes les nuisances potentielles des chantiers sont débattues entre eux et font l'objet, autant que

possible, de mesures de prévention concertées. La preuve en est que je n'ai pas été sollicité par l'association — et on ne m'aurait pas fait le cadeau de ne pas m'en parler! — quant aux nuisances éventuelles ou au non-respect de l'esprit même du protocole qui avait été prévu. C'est un signe certain.

En outre, afin d'informer et de faire participer la population concernée par ces travaux, j'ai pris un certain nombre de mesures dont: la mise en place à Etterbeek d'un groupe de travail auquel sont conviés les divers comités d'habitants, en vue d'une étroite collaboration et d'un échange d'informations à propos de l'élaboration des PPA, etc.

Une réunion a d'ailleurs eu lieu récemment, financée — parce qu'il y a et il y aura encore quelques coûts — par la Région. J'ai donc offert au Collège d'Etterbeek des moyens permettant la tenue de réunions publiques d'information au cours desquelles les habitants d'Etterbeek ont l'occasion de débattre de ces problèmes.

J'ai donc puisé à cet effet quelques moyens dans le cadre des missions subsidiées par la Région en faveur des communes. Vous trouverez ce poste au budget sous la rubrique «information en matière d'urbanisme.» De plus, une enquête publique a été lancée le 10 juin 1991 — comme l'honorable membre l'a souligné — suivie d'une commission de concertation inter-communes, à l'initiative de l'Exécutif, en ce qui concerne l'adoption définitive du «Règlement de la bâtisse des quartiers Ambiorix et Cinquantenaire».

J'en arrive aux questions évoquées par Mme Carton de Wiart. Je vais essayer de ne pas répéter ce que j'ai déjà dit plus haut.

Je souhaite lui apporter quelques précisions. Mme Carton de Wiart sait que la ZIP n° 5 fait l'objet d'un projet de PPA en cours d'élaboration. Il est clair que l'objectif essentiel de ce plan vise à garantir au maximum l'affectation au logement dans le quartier concerné. Nous savons tous que ce quartier est fragilisé du fait de la proximité des infrastructures européennes.

C'est en tenant compte de cet objectif que l'Exécutif aide la commune d'Etterbeek dans le cadre de ce PPA: subvention à 100 p.c. et information des habitants.

L'opération pilote avec la commune d'Etterbeek que je soutiens couvre en fait deux aspects: la mise en place d'un Comité directeur composé des représentants de la commune et des Comités de quartier Jourdan, chargés de suivre l'élaboration du PPA; la mise en place d'un Comité d'accompagnement de la politique d'aménagement du territoire de la commune d'Etterbeek beaucoup plus large, puisqu'on travaille à deux vitesses. On crée les conditions d'une concertation quant à l'élaboration du PPA et, comme je l'ai dit moi-même au maître d'Etterbeek, il est évident que des infrastructures de cette importance produisent leurs effets dans une grande partie de la commune. D'où la nécessité pour la commune d'Etterbeek de bien maîtriser son devenir.

Si l'on adopte un jour l'ordonnance sur l'urbanisme et la planification, Etterbeek sera probablement la première commune disposant des éléments d'un plan de développement communal parce que, précisément, elle est confrontée à une pression, à une menace, à un péril qu'il faut juguler par une vision planificatrice, au sens doux du terme, croyez-le, de son avenir.

Ces deux comités sont déjà opérationnels: PPA et Comité d'accompagnement, pour l'ensemble de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la commune d'Etterbeek. Je crois d'ailleurs qu'un planning déterminé a été établi lors de la mise en place de ce Comité.

En ce qui concerne le règlement général sur les bâtisses, je me réjouis, bien sûr, de ce que l'honorable membre a dit sur sa philosophie à ce sujet et sur la procédure de consultation. Il s'agit pour moi d'un projet-test dans la mesure où, s'il s'avère positif, rien n'exclut — et je réponds clairement à votre question — l'extension du principe de ce type de règlement sur les bâtisses à d'autres quartiers. Certains ont d'ailleurs été cités par Mme Carton de Wiart.

Un mot sur le bureau de liaison Bruxelles-Europe. Il est évidemment ouvert aux Bruxellois, mais il a surtout pour mission de s'adresser aux Européens. Il faut cependant en faire un lieu d'activité qui puisse combler, c'est vrai, le déficit d'information des Bruxellois sur l'intérêt de l'Europe à Bruxelles, mais qui ne soit pas seulement réservé aux Européens, qui puisse devenir un lieu de rencontre entre les Européens et les différents milieux bruxellois.

J'ai dit ce qu'il en était de la bibliothèque Solvay. Seul un usage occasionnel par les Européens — on peut imaginer qu'un jour ils nous demandent d'y organiser une cérémonie ou une manifestation — serait autorisé. Il n'est pas question, je l'ai dit et je le répète, d'abandonner cette bibliothèque Solvay aux seuls usages des Européens. C'est clair et c'est net.

En ce qui concerne le Berlaymont, je vous signale que, parmi les conclusions de l'étude-bureaux, figure celle de la spécificité de la zone de l'espace Bruxelles-Europe en faveur des institutions européennes et des organismes qui gravitent autour d'elles. C'est un principe de base: il y a une spécificité européenne du quartier. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas une mixité de fonctions dans le quartier.

Il nous faut maintenant examiner les possibilités d'assurer aux Communautés européennes un développement logique et fonctionnel qui s'intègre dans cette partie de la ville. Je ne veux pas d'un ghetto européen, mais je sais que ce quartier aura toujours une spécificité européenne.

Nous pensons actuellement à la méthode à mettre en place pour assurer ce développement harmonieux. J'ai un peu travaillé au remembrement rural dans une fonction précédente. Je me rappelle les problèmes que j'ai rencontrés à ce moment-là.

Cette allusion au remembrement rural n'est pas tout à fait injustifiée. Je vois très bien à quoi vous faites allusion. Le processus est un peu lourd. D'ailleurs le remembrement rural en Wallonie ne s'est pas fait facilement. C'est le moins que l'on puisse dire! Mais c'est à bon escient que vous soulignez la nécessité de la mise en place d'une mécanique très rationnelle. C'est un peu le principe à la fois des chaises musicales et du remembrement.

Nous allons donc mettre sur pied une procédure. J'attends de voir quelle sera l'attitude du gouvernement national. En effet, dans cette affaire du Berlaymont, nous avons été informés d'une manière assez cavalière. On nous a appris par téléphone qu'il était impossible de conserver le Berlaymont et de permettre plus longtemps son occupation. J'ai été quelque peu secoué. En effet, au moment où nous mettons en place les dispositifs destinés au remembrement de l'Europe à Bruxelles, cet élément nouveau nous a surpris et a amené la rédaction de notes, la formulation d'hypothèses et d'alternatives qui ne sont pas du tout crédibles, notamment en ce qui concerne la relocalisation, dans un délai impossible, des fonctionnaires du Berlaymont.

D'ici peu, je proposerai une méthode de travail, indispensable pour assurer un remembrement harmonieux. Je possède maintenant un avantage, dont je ne disposais pas il y a quelques mois, et dont on peut discuter: j'ai enfin les projections

d'occupation de surfaces par les institutions européennes. Certaines de ces projections ne sont pas sans m'inquiéter. Là, il faudra négocier. En effet, ce remembrement et cette relocalisation éventuelle de l'Europe à Bruxelles sont importants parce que les demandes risquent de l'être.

Au-delà des polémiques diverses et des procès d'intention — la chasse aux démunis, par exemple —, nous devons travailler dans la sérénité et la vigilance. J'ai voulu remettre les pendules à l'heure par rapport à certaines allusions et affirmations entendues ici.

Je voudrais souligner la juste tonalité de votre interpellation, Madame Carton de Wiart, parce que vous n'avez jamais été complaisante à mon égard, ce qui vous rend crédible auprès de ce Conseil, mais votre analyse rencontre beaucoup de nos préoccupations, tout en nous rappelant la vigilance qu'il faut observer face à ce qui est un atout pour Bruxelles mais ne peut devenir un handicap faute d'une maîtrise sérieuse du développement et de la localisation des Communautés européennes à Bruxelles.

Il nous reste beaucoup de travail à faire. Nous devons clarifier parfaitement nos relations avec le gouvernement central. Je ne souhaite pas être mis devant des faits accomplis. Il est déjà difficile d'assurer une bonne planification des éléments que nous connaissons mais si, de plus, tous les quinze jours, des éléments nouveaux perturbent cette programmation, la situation sera rendue encore plus compliquée. Je souhaite d'ailleurs faire périodiquement rapport à la Commission ou au Conseil de l'état d'avancement des travaux de l'Exécutif sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je vais faire photocopier le compte rendu de vos propos ici, car vous avez émis une série d'affirmations qui me semblent intéressantes et que j'espère voir respecter dans l'avenir.

En ce qui concerne les dérogations au PPA, vous n'avez pas vraiment contesté mes paroles. Votre analyse de l'importance de ces dérogations par rapport au PPA initial est différente. Vous dites que l'esprit initial est gardé. On peut en discuter. Toujours est-il que, moi aussi, j'étais conscient que les 4 000 mètres carrés supplémentaires dans la zone de la rue Wiertz seraient compensés par une diminution de 4 000 mètres carrés des bâtiments à front de rue, rue de Trèves.

Cela risque de poser des problèmes parce que la commune et le bourgmestre d'Ixelles exigent notamment que la Place du Luxembourg garde un certain aspect et — je ne sais pour quelle raison! — que le CIC ne soit pas visible de la gare. Si l'on élève les bâtiments à l'arrière, ceux de l'avant devront être abaissés. Si on ne peut pas le faire, cela risque de poser des problèmes.

Vous avez dit que le Mail restera accessible et qu'il sera, comme prévu, une nouvelle zone d'animation de Bruxelles. Mais alors, vous devrez résister aux demandes de la Communauté européenne parce qu'elles ne vont pas du tout dans ce sens-là.

Nous sommes d'accord pour accueillir l'Europe à Bruxelles, mais pas pour passer par toutes ses exigences.

J'ai entendu que vous alliez tenter de bloquer certaines de leurs demandes, notamment afin que le Mail reste un endroit accessible aux Bruxellois.

Vous nous dites avoir reçu les conclusions de l'étude Bruxelles-Europe et avoir fait procéder à des études complémentaires bureaux-hôtels; c'est très bien, mais elles ne concernent pas cette zone en particulier; que les conclusions de l'étude Espace Bruxelles-Europe étaient bonnes de même que la conception des ZIP et des projets. Vous nous dites que cette étude comprend trois phases, que la première étant terminée, les deux autres avanceront plus vite. Je veux le croire, mais sachez que, pour l'instant, les habitants ne sont pas conscients que des études sont en cours, que des projets de PPA avancent. Ce qu'ils voudraient, ce sont des concrétisations.

A ce sujet, la SDRB, par exemple, dans la ZIP du bas de la chaussée de Wavre, va entrer en action rue Jenner. C'est très bien. Mais lors de discussions avec les représentants de la SDRB, on s'aperçoit que des problèmes existent. Pourquoi? Parce que la commune d'Ixelles, à qui appartiennent certains bâtiments, en demande des prix trop élevés, ce qui bloque les négociations parce qu'elle espère réaliser des bénéfices sur ces opérations.

Alors, vous qui accordez des dérogations à la commune d'Ixelles, qui avez de l'influence sur elle, faites-lui remarquer que les bâtiments qu'elle possède à cet endroit sont en ruines, qu'elle ne doit pas viser la spéculation, mais permettre une rénovation plus rapide de ces zones.

Je sais que la commune d'Ixelles a vendu 14 mètres carrés au prix de 264 000 francs le mètre carré. C'est la plus belle opération financière jamais réalisée dans toute la Région, mais elle ne peut pas espérer ces prix mirobolants chaque fois qu'elle vend un bout de terrain.

Vous devez donc faire pression pour que les choses bougent.

En ce qui concerne la bibliothèque Solvay, il est exact que la convention prévoit qu'elle soit un lieu d'animation culturelle pour les Bruxellois. Vous dites qu'il en sera ainsi mais sachez alors que vous devrez vous opposer au Ministre national, M. Dupré, qui, pas plus tard qu'il y a une semaine, disait: «C'est prévu, ce sera réservé à un club pour les parlementaires européens.» Vous devrez mettre un point d'arrêt. Vous affirmez que vous le ferez; bravo! J'en prends note.

L'association du quartier Léopold ne s'est pas plainte, dites-vous. Voici pourquoi. Cette association est débordée parce qu'elle est devenue un service social qui gère la détresse de nombreuses personnes. J'ai l'avantage d'être Ixellois et de connaître la réalité. Les événements qui se sont produits, les difficultés des personnes démunies qui se trouvent face à des monstres administratifs font que cette association essaie de sauver les meubles et la vie de quelques personnes. D'ailleurs, il semble qu'elle ait maintenant l'intention d'entreprendre des négociations avec le milieu politique, alors que, pendant deux ans, elle s'est occupée d'entraide et de solidarité.

Vous allez créer un bureau de liaison pour mieux informer les habitants de Bruxelles sur l'intérêt de l'Europe. Je crois qu'il y a quelques années — les sondages le prouvaient —, les Bruxellois étaient favorables à l'Europe. Mais cet état d'esprit est en train de changer aujourd'hui, parce que, finalement, ils n'y voient que des inconvénients et fort peu d'avantages. Certes, le prestige de Bruxelles augmente, de même que sa renommée internationale, mais pour les Bruxellois des quartiers avoisinants, les retombées sont globalement négatives. Alors, au-delà des études, des projets, il faut maintenant des concrétisations et des preuves de vos bonnes intentions. Je ne vous ferai pas de procès d'intention mais ces concrétisations, les Bruxellois ne les ont pas encore perçues. J'espère qu'elles ne tarderont pas. Vous ne voulez pas de ghetto européen mais les études-bureaux que vous avez faites démontrent que la

spécificité de ce quartier est européenne et qu'il faudra y concentrer, pour une question d'efficacité et de fonctionnalité, de nombreuses institutions européennes.

Il y a lieu d'être vigilant, parce que si vous les concentrez toutes dans ce seul quartier et si vous en excluez d'autres types d'administrations ou de sociétés, que vous le vouliez ou non, un ghetto va se créer.

Plutôt que de tout rassembler en un seul lieu, il conviendrait peut-être d'imaginer plusieurs pôles de développement européen. La fonctionnalité n'est pas toujours uniquement une question de répartition géographique.

J'ai entendu des intentions qui me satisfont et j'espère simplement qu'elles se concrétiseront et que nous pourrons vous approuver à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. PICQUÉ, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE CONTROLE PAR LA REGION DE LA VENTE DES BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE CONTROLE VAN HET GEWEST OP DE VERKOOP VAN GEMEENTELIJKE ONROERENDE GOEDEREN»

M. le Président. — La parole est à M. Debry, pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, le moratoire sur les ventes de biens immobiliers, que la Région a instauré par une circulaire du 5 octobre 1989 et confirmé par la circulaire du 18 avril 1990, est, selon toute vraisemblance, toujours d'application.

L'intention de l'Exécutif semblait être de geler les ventes en attendant de disposer d'un inventaire complet des biens publics communaux, inventaire qui fut demandé aux communes par la circulaire du 18 avril 1990. Aujourd'hui, où en est-on? Combien de communes n'ont-elles pas encore renoncé leurs inventaires? Deux inventaires étaient demandés: l'un global, l'autre ne concernant que les biens susceptibles d'être aliénés par les communes. Quelles sont ces communes retardataires?

Le moratoire porte-t-il toujours ses effets? Le Ministre pourrait-il nous informer de la proportion de demandes d'aliénation qui sont refusées par la tutelle régionale dans le cadre de ce moratoire?

Enfin un cas me semble exemplaire, qui devra permettre à la Région de prouver sa volonté en la matière: il s'agit de la vente d'un terrain d'1 hectare 59 ares par la commune d'Anderlecht. Cette vente a été votée le 28 juin 1990, par le conseil communal, pour un prix de 1 600 francs le mètre carré, sous réserve de conformité de ce prix avec l'expertise du receveur de l'enregistrement, ce qui fut le cas. J'attirais d'ailleurs votre attention sur ce dossier le 13 novembre dans le cadre d'une question orale.

Six jours plus tard, le 19 novembre, vous suspendiez la décision du conseil communal pour plusieurs motifs qu'il serait trop long de développer ici. Il faut cependant signaler que parallèlement à la vente, la commune est en train de modifier le PPA et en particulier l'affectation dudit terrain, pour y permettre l'implantation de bureaux là où il était prévu du logement. Nous avons aujourd'hui la preuve que le receveur de l'enregistrement n'était pas au courant des projets urbanistiques de la commune. Il y a donc manifestement eu sous-évaluation du prix du terrain.

Le 28 février 1991, la commune faisait voter par le Conseil communal le maintien de la décision de vente, sans répondre valablement aux arguments de la Région. Vous avez été saisi, de la part d'un des conseillers communaux Ecolo, d'une plainte en annulation de cette décision.

Je voudrais savoir à quelle date la décision prise le 28 février vous a été transmise et quand donc se termine le délai de quarante jours dont vous disposez pour l'annuler. Si vous l'avez déjà reçue, avez-vous déjà pris une décision? Le cas échéant, pensez-vous que vous pourriez éviter l'annulation sans discréditer l'image que vous voulez donner à la Région dans son rôle de tutelle?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, le moratoire sur la vente des biens immobiliers des communes est toujours d'application. C'est le régime des dérogations possibles accordées par la tutelle pour des réalisations dont l'objet aura été précisé dans le cadre de la politique du logement ou de la rénovation.

Le moratoire avait été instauré afin de rassembler les inventaires des biens immobiliers qui faisaient partie du patrimoine privé des communes et, après analyse de ces inventaires, de permettre l'élaboration d'une directive de l'Exécutif fixant le cadre dans lequel pourront s'inscrire, à l'avenir, les aliénations des biens concernés. A ce jour, seule la Ville de Bruxelles n'a pas fourni l'inventaire demandé. L'élaboration de la directive est donc retardée.

Le fait que la Ville de Bruxelles compte un grand nombre de biens constitue toutefois une circonstance atténuante mais nous devrions disposer sous peu de cet inventaire.

Les demandes de dérogation introduites par les communes dans le cadre du moratoire sont toujours examinées conjointement par les services de la tutelle et les services de l'urbanisme. L'esprit du moratoire ayant généralement été bien compris par les pouvoirs communaux, peu de propositions d'aliénation ont été refusées sur la seule base de l'application de celui-ci. Les éléments d'appréciation pris en compte par les services régionaux s'inscrivent dans deux cadres.

Le premier concerne l'application générale du pouvoir de la tutelle sur les communes, et dans ce domaine, l'examen des aspects légaux des dossiers d'aliénation est identique à celui

de n'importe quel dossier soumis à l'approbation du pouvoir de tutelle.

Le deuxième est relatif, à l'analyse de conformité, en fonction du dossier, avec le projet urbanistique sous-jacent à la demande d'aliénation, et l'administration de l'urbanisme est donc également concernée. L'esprit du moratoire sous-entend, en effet, que les moyens dont dispose la commune pour promouvoir son parc de logements ou ses potentialités en la matière soient préservés. C'est cela l'idéologie de ce moratoire, et en tout cas c'est l'idée qui préside aux dérogations éventuelles et à la formulation même du moratoire.

Il est évident que la volonté de développer dans la région une politique de création de logements moyens, avec l'aide des communes, se trouve parfois confrontée à la réalité de la situation financière de certaines communes, ce qui oblige à moduler la décision concernant certains projets d'aliénation. Ainsi serait-il possible, d'imaginer que l'on aliène un bien foncier qui pourrait éventuellement héberger du logement, mais que le produit de cette vente soit utilisé de manière intelligente pour la création de logements dans un endroit proche ou dans un autre endroit de la commune concernée. Ce moratoire comporte donc une philosophie.

En ce qui concerne le dossier particulier que vous évoquez, la délibération du Conseil communal d'Anderlecht relative à la vente de gré à gré d'un terrain communal situé à l'arrière du boulevard Sylvain Dupuis, est arrivée au ministère en date du 14 mars, et a fait l'objet d'un arrêté d'annulation le 23 avril, date de l'expiration du délai de 40 jours. En effet, j'ai pris contact avec la commune pour l'informer qu'en toute logique il fallait lier ce dossier à l'état d'avancement de la procédure d'approbation du plan particulier d'aménagement. La discussion sur ce PPA n'étant pas clôturée, je ne préjuge pas aujourd'hui de ce qu'il en sera, mais au moins avons-nous évité de «saucissonner» le traitement de la zone en permettant l'aliénation du bien.

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, je souhaite obtenir une précision. En effet, le Ministre-Président a mentionné que 18 communes sur 19 ont rentré l'inventaire de leurs biens immobiliers. Or, la circulaire faisait état de deux inventaires: le premier concernant les biens susceptibles d'être aliénés, le deuxième étant l'inventaire global des biens communaux. Aussi, aimerais-je savoir lequel de ces deux inventaires a été communiqué par les 18 communes mentionnées.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il s'agit de l'inventaire complet des biens immobiliers.

M. Debry. — Cet inventaire comporte donc les biens susceptibles d'être aliénés?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ah oui. Ils sont compris.

Vous voulez parler d'une commune qui aurait déposé la liste des biens qu'elle souhaite aliéner mais pas encore l'inventaire complet? ...

Les 18 communes ont dressé l'inventaire des biens mais n'ont pas précisé sur une liste séparée ceux qu'elles souhaitent aliéner.

Cela fait partie de la programmation de la politique urbanistique des communes. Des demandes précises et ponctuelles devraient bientôt nous être adressées. Nous disposons à ce jour de 18 inventaires sur 19.

M. Debry. — Alors que le délai accordé pour les listes des biens «à aliéner» était plus court, ces inventaires ne sont pas tous rentrés.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — En effet, les communes n'ont pas précisé les biens qu'elles entendaient aliéner.

Nous avons un inventaire global et certaines communes nous ont demandé si elles pourraient aliéner certains biens des listes qu'elles ont remises.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET GEMEENTELIJKE STEMRECHT VOOR EG-BURGERS»

QUESTION ORALE DE MADAME NEYTS-UYTTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE DROIT DE VOTE AU NIVEAU COMMUNAL POUR LES CITOYENS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE»

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, wij hebben allemaal in de pers kunnen lezen dat op 14 mei jongstleden de EG-Ministerraad van Buitenlandse Zaken het principe van het Europees stemrecht voor alle EG-burgers en de invoering ervan tegen de volgende Europese verkiezingen in 1994 heeft aanvaard. Zo'n 24 miljoen Europeanen die in een andere lidstaat wonen, zullen wellicht, indien dit besluit in een richtlijn wordt omgezet, vanaf 1 januari 1994 kunnen stemmen tijdens gemeenteraadsverkiezingen in het land van verblijf.

Naast het actief stemrecht — het feit dat men een stem kan uitbrengen op 1 of meer kandida(a)t(en) — zou ook worden overwogen om het passief stemrecht — het recht om verkozen te worden — in de richtlijn uit te bouwen. De Europese Raad moet nu ter zake een beslissing nemen.

Ik zal niet uitweiden over de uiteenlopende verklaringen dienaangaande die in de nationale regering zijn afgelegd. Terwijl sommigen beweren dat dit een goede zaak is en dat geen speciale voorwaarden moeten worden ingeschreven menen anderen dat het verlenen van een dergelijk stemrecht aan niet-Belgische EG-burgers wel aan voorwaarden moet worden gekoppeld, bij voorbeeld een werkelijk verblijf van minstens 6 jaar om een stem te kunnen uitbrengen en van minstens 12 jaar om desgevallend te kunnen worden verkozen.

In België is 1994 het jaar van de gemeenteraadsverkiezingen, dus ook voor de 19 entiteiten van ons Gewest. Daarenboven zijn 10 à 15 procent van de totale Brusselse bevolking niet-Belgische EG-burgers die dit stemrecht zouden kunnen genieten.

Mijnheer de Minister, heeft de nationale Regering de Brusselse Executieve over deze aangelegenheid geraadpleegd? Heeft de Regering of de Executieve dit dossier aanhangig gemaakt bij het Overlegcomité?

Heeft de Executieve al een unaniem standpunt bereikt? Zo ja, welk?

Indien de Executieve oordeelt dat actief en passief stemrecht niet onvoorwaardelijk kunnen worden verleend, welke voorwaarden acht zij wenselijk?

Ten slotte, hoe denkt de Executieve — dit is een stekelige aangelegenheid — over de nuchtere vaststelling dat het invoeren van een dergelijk stemrecht voor alle EG-burgers de politieke discriminatie in Brussel alleen maar kan versterken?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de vraag van mevrouw Neyts-Uyttebroeck is van groot belang, maar heeft betrekking op een nationale bevoegdheid.

De Executieve wordt geregeld op de hoogte gehouden van de vorderingen van de Intergouvernementele Conferentie over de politieke unie, vermits de Gemeenschappen en de Gewesten op initiatief van de Staatssecretaris voor Europa 1992 uitgenodigd worden op de technische vergaderingen die met Buitenlandse Zaken worden georganiseerd.

Daarom werd dit probleem, noch door de Regering, noch door de Executieve aan het Overlegcomité voorgelegd. Dit verklaart dan ook waarom de Executieve zich tot nog toe niet uitgesproken heeft over deze zaak. Mevrouw Neyts, uw vraag heeft een politiek karakter en een antwoord behoort niet tot de bevoegdheden van de Executieve.

Bovendien is het hier niet de geschikte plaats om mijn persoonlijke mening — die is overigens gekend — over een dergelijk gevoelig punt publiek te maken, des te meer omdat de principiële keuze die op nationaal vlak werd gemaakt, nog moet worden bepaald.

Er wordt grondig gediscussieerd met het Departement van Financiën over de koppeling van het verlenen van stemrecht aan EG-burgers aan de betaling van gemeentebelastingen. Ik ben niet op de hoogte van het verloop van dat debat.

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Minister, ik krijg de indruk dat u niet op mijn vragen hebt geantwoord.

Volgens u wordt de Executieve geregeld op de hoogte gehouden van de vorderingen in de Intergouvernementele Conferentie en behoort deze aangelegenheid niet tot de bevoegdheid van de Brusselse Executieve. U zult het toch met mij eens zijn dat beslissingen in dit dossier zeer grote gevolgen hebben voor de politieke evolutie in ons Gewest en dat het maar normaal zou zijn dat de Executieve, waar zoveel personen bindingen hebben met het lokale politieke niveau, zich daarom zou bekommeren.

Kan de Executieve, zoals dit het geval is in Luxemburgstad in het Groothertogdom Luxemburg waar meer dan 25 pct. van de inwoners Portugezen zijn en de overheid bepaalde voorwaarden bespreekt, haar bekommelingen ter zake — zelfs indien dit niet haar bevoegdheid is — meedelen aan de nationale Regering. Is dit wel al gebeurd?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mevrouw Neyts, ik kan niet betwisten dat ik niet kan antwoorden. Ik looch evenmin het belang van deze zaak voor de toekomst van Brussel. Dit probleem werd echter nooit besproken in de Executieve. Ik heb natuurlijk mijn persoonlijke mening over dit probleem. Aangezien de Executieve ter zake geen gezamenlijk standpunt heeft ingenomen kan ik moeilijk in naam van de Executieve spreken.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE INPLANTING VAN DE SST-INFRASTRUCTUUR AAN HET ZUID-STATION»

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NAGY BETREFFENDE «HET PARALLELISME TUSSEN DE DOORGANG VAN DE SST TE BRUSSEL EN DE VERWEZENLIJING VAN HET VVN (VOORSTEDELIJK VERVOERNET)»

QUESTION ORALE DE MADAME NEYTS-UYTTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'IMPLANTATION DE L'INFRASTRUCTURE DU TGV A LA GARE DU MIDI»

QUESTION ORALE JOINTE DE MME NAGY CONCERNANT «LE PARALLELISME ENTRE LE PASSAGE A BRUXELLES DU TGV ET LA REALISATION DU RER»

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, ik zal mij beperken tot de vragen omdat ik aanneem dat iedereen de artikels gelezen heeft en weet waarover het hier gaat zodat een inleidende uiteenzetting onnodig is.

De heraanleg van het Zuidstation zal enorme gevolgen met zich brengen voor de stedelijke verkeersmobiliteit. De Frankrijkstraat, de Fonsnylaan, de Barastraat en andere zullen aanzienlijk worden verbreed en omgevormd tot grote verkeersassen. Men creëert bovendien 200 000 m² nieuwe kantoorruimte. Zal aan de *face lift* van de wijk een verkeersimpactstudie worden geknoopt? Is er nagegaan wat de gevolgen dreigen te worden van een verbreding van de Barastraat in beide richtingen?

De Barastraat en omliggende staan in de vuurlinie voor toekomstige onteigeningen. Welk deel en wanneer zal worden onteigend? Volgens een verslag over de hoorzittingen zouden vervangingswoningen voor de onteigende inwoners ter beschikking worden gesteld. Welk type woning zal dat wor-

den? Zullen deze in de onmiddellijke buurt van de huidige woning gesitueerd zijn?

Hoe zal de Minister voorkomen dat de heraanleg van de wijk zal leiden tot een totale vervanging van de huidige bevolking door inwoners die wellicht hogere huurprijzen kunnen betalen?

Kan de Minister een tijdige en volledige informatie van de betrokken bevolking verzekeren? Wij krijgen via de pers immers de indruk dat er ping-pong wordt gespeeld tussen het Gewest en de NMBS.

De gewestelijke experts zullen proberen de teloorgang van de volkswijk sociaal te begeleiden. Aan wie wordt die taak toevertrouwd? Waaruit bestaat hun concrete opdracht?

M. le Président. — La parole est à Madame Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, lors de la réunion de l'Exécutif du 21 mai 1990, celui-ci rendait un avis favorable sur le principe du passage du TGV à Bruxelles et à l'établissement de ce qu'on appelle malencontreusement « un terminal » à la gare du Midi, sous réserve expresse d'un parallélisme avec la réalisation du RER bruxellois.

L'Exécutif décidait également de demander un dossier TGV complet au Ministre national des Communications.

L'Exécutif soulignait que le Moeraske était une zone naturelle à préserver.

Le schéma directeur pour les abords de la gare du Midi qui propose la destruction d'un quartier et l'expulsion des habitants et des emplois existants, a été soumis à l'enquête publique, légitimant ainsi les investissements spéculatifs réalisés par des privés et par la SNCB.

La concertation avait lieu aujourd'hui. L'enquête est donc terminée.

Mais en ce qui concerne les conditions expresses émises par l'Exécutif en mai, dont il est question plus haut, peu d'informations circulent.

Le Ministre Thys déclarait récemment que la « SNCB ne veut nullement tenir compte d'un développement du RER, qui a prouvé dans bien des exemples étrangers, qu'une bonne interpénétration interne et externe à la cité donne d'excellents résultats. »

En ce qui concerne le Moeraske, quelles alternatives ont été étudiées par la SNCB?

Quant à la fameuse étude TGV à réaliser par la SNCB mon groupe serait heureux d'en connaître les principaux éléments.

L'honorable Ministre peut-il me dire s'il maintient les conditions émises lors de sa réunion du 21 mai 1990?

Quelles est son attitude devant le peu d'empressement de la SNCB à réaliser un RER bruxellois?

Le parallélisme entre la réalisation du TGV dont les travaux vont débiter bientôt probalement, et le RER qui n'en est qu'au stade de projet, n'étant pas respecté dans les faits, de quels moyens dispose-t-il pour faire respecter sa décision du 21 mai 1990?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de gevolgen voor het verkeer en de parkeergelegenheid van de ontwikkeling van dit stadsdeel met het SST-station, werden door de consultants van het Gewest geanalyseerd. Hun hypothesen werden voorgesteld aan het Bestuur voor Uitrusting en Vervoerbeleid, het Bestuur voor Stedebouw en Ruimtelijke Ordening en de Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer in Brussel. Ze zullen pas in definitieve voorstellen worden omgezet in het kader van het IRIS-plan. De NMBS heeft op haar beurt de groep STRATEC gelast deze hypothesen te testen en eventueel wijzigingen voor te stellen.

Voorts moet rekening worden gehouden met de gewestelijke doelstellingen inzake verkeer opgenomen in de beleidsverklaring, namelijk de bevordering van het openbaar vervoer ten opzichte van het autoverkeer.

De Executieve zal een definitief standpunt innemen na de opmaak van een duidelijk programma van de verschillende stedelijke functies van deze stadswijk.

De verbreding van de Barastraat dringt zich op door het wegvallen van een strook van de Frankrijkstraat vanaf de Onderwijsstraat, aangezien de spoorwegbedding hier moet worden verbreed. Het is in feite een plaatselijke omlegging van de Frankrijkstraat zonder toename van de verkeerscapaciteit. De voorgestelde aanleg van de wegen moet in ieder geval het stedelijke karakter, beplanting, snelheidsbeperking, brede voetpaden, van de zone respecteren. Het is in geen geval de bedoeling autosnelwegen aan te leggen.

Volgens het ontwerp dat thans wordt onderzocht, zal het huizenblok Côte d'Or in de Barastraat eerst moeten worden ontgrond. De planning voor de vrijmaking van eigendommen elders in de zone zal progressief gebeuren, volgens een nog vast te stellen aantal fasen.

Er worden verschillende hypothesen inzake nieuwe huisvestingsmogelijkheden bestudeerd. Ze worden vermeld in het ontwerp van eindverslag, waarin het publiek inzage kon krijgen gedurende het onderzoek dat pas werd afgesloten. Er zullen voornamelijk nieuwe woningen op een gedeelte van of op alle MIVB-terreinen worden gebouwd nabij de Belgradostraat — het betreft 2 maal 110 woningen — en de achterkant van de Veeartsenijschool waar sprake is van ongeveer 115 woningen. Daarenboven wordt ook de bouw van meer dan 800 woningen gepland rond Brussel-Zuid, waardoor de woongelegenheid in de Zuidwijk zelf wordt uitgebreid.

De meeste inwoners van deze wijk zijn huurders. Het Gewest zal niet nalaten zijn verantwoordelijkheid zowel ten aanzien van de huurders als van de eigenaars te nemen. Vandaar dat de organisatie die in de herfst operationeel wordt, op het terrein aanwezig zal zijn. Deze zal onder meer instaan voor de sociale begeleiding in samenwerking met de bestaande betrokken instellingen, onder meer het OCMW.

Ook de belangen van de ondernemingen zullen door deze toekomstige organisatie worden behartigd, wellicht in samenwerking met de GOMB. Deze laatste nam reeds contact met de in de Barastraat gevestigde onderneming Hecht die sedert lang af te rekenen heeft met een reëel uitbreidingsprobleem.

De informatie zal dagelijks ter plaatse worden verstrekt. Verder zal telkens worden bericht via de verschillende overlegprocedures in verband met de opstelling van de Bijzondere Plannen van Aanleg, de aanvragen van stedebouwkundige attesten, inzonderheid deze die door de NMBS worden ingediend voor de wederopbouw van het huizenblok Côte d'Or.

Deze organisatie die grotendeels is samengesteld uit vertegenwoordigers van de gewestelijke en gemeentelijke overheid,

moet het de inwoners en ondernemingen mogelijk maken te gepasten tijde de nodige maatregelen te nemen in welbepaalde fasen.

Een probleem van coördinatie dringt zich op aangezien de NMBS de operatie Côte d'Or relatief autonoom zal uitvoeren. De voorwaarden en modaliteiten worden thans besproken.

Een volgende vraag betrof de uitvoering van een operationeel stedenbouwkundig plan. In juni 1990 heeft de Executieve haar intentie bekendgemaakt om een vennootschap te creëren die gelast is met de organisatie en het beheer van de realisatie van de Zuidwijk. Er werd voorgesteld dat deze in een eerste fase als studiesyndicaat zou fungeren om, naast de stedenbouwkundige, commerciële, technische, juridische en fiscale voorwaarden en deze met betrekking tot de onroerende goederen, van de operatie, ook de sociale begeleiding ervan grondig te bestuderen, waarna een gemengde operationele vennootschap zou worden opgericht. Dit betekent dat in een gedeelte van of in de hele Zuidwijk moet worden gezorgd voor het bedwingen van de grondspeculatie, het opstellen van een programma van de te verwezenlijken overheids- en privé-werken, de omkadering van de architecturale uitbouw en de commerciële promotie. Daarbij moeten ook de investeerders en promotoren worden gekozen en de bouwrechten overgedragen en er moeten wegen en groene ruimten worden aangelegd. Tenslotte is coördinerend overleg tussen de betrokken partijen, de financiering van de operatie en een deelname aan het sociaal kader nodig.

De Executieve heeft de vennootschap Projenor gelast met een onderzoek dat de oprichting van het studiesyndicaat voorafgaat. Deze opdracht loopt dit jaar ten einde. Projenor is een Franse vennootschap die reeds de verwezenlijking van een nieuwe wijk rond het nieuwe SST-station in Rijsel op haar actief heeft en in Duinkerken een even omvangrijke opdracht in de havenzone heeft uitgevoerd.

Deze vennootschap werd opgericht op initiatief van de *Caisse des Dépôts et Consignation*, die in Frankrijk dezelfde rol speelt als het Gemeentekrediet in België die trouwens een deelname van 10 pct. in het kapitaal van Projenor heeft. Zij heeft een privé-statuum met een meerderheid aan overheidskapitaal, vertegenwoordigd door instellingen die een taak van ruimtelijke ordening hebben.

De aan Projenor toevertrouwde opdracht bestaat erin het Gewest bij te staan in zijn onderhandelings- en coördinatieopdracht met de NMBS, informatie te verstrekken aan de verschillende betrokken partijen, eigenaars, huurders, ondernemingen, investeerders, exploitanten, de studies te analyseren en de opdrachten van het toekomstige studiesyndicaat aan te vatten, het studiesyndicaat op te richten en de operationele structuur in nauwe samenwerking met het Gewest uit te bouwen. Met dit laatste bedoel ik de oppuntstelling van de statuten, de voorbereiding van de rekeningen en het zoeken naar en het aanwenden van de financiële middelen.

La question relative à la simultanéité des travaux TGV et RER m'amène à donner les précisions suivantes: il est exact que l'Exécutif, en mai 1990, a rendu un avis favorable au passage du TGV et à l'établissement du terminal à la gare du Midi. Cependant, l'Exécutif a également rendu un avis sur le plan Star 21 ainsi que sur le plan décennal de la SNCB, dans lequel il rappelait que les Bruxellois ne comprendraient pas que des investissements importants soient réalisés si ceux-ci n'avaient pas pour but d'accroître leur mobilité.

Donc, il faut confirmer l'adoption par l'Exécutif d'une position qui consacre le parallélisme entre la réalisation des projets pour le TGV et le RER, en tout cas l'obtention de garanties claires et nettes à ce sujet.

Si le contrat de gestion à conclure entre la SNCB et sa tutelle ne réoriente pas fondamentalement le rôle joué par les chemins de fer, nous ne pourrions résoudre les problèmes de mobilité dans ce pays. Cela me semble évident. La SNCB doit donc contribuer à garantir le droit à la mobilité pour tous et à remplir une mission sociale de service public, entre autres en développant les liaisons de type RER autour de Bruxelles, afin de garantir l'accès de Bruxelles aux Wallons et Flamands.

Je vous donne lecture de la conclusion du Ministre Thys qui confirme sont point de vue et qui considère en effet que le projet Star 21, tel que nous le percevons est évidemment un moyen pour réduire la pression automobile sur la ville, qui est le fait en partie bien entendu, des navetteurs.

J'ai noté votre demande d'alternative au Moeraske. La SNCB n'a pas encore communiqué une alternative technique de ce type.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, j'estime n'avoir pas obtenu de réponse satisfaisante à mes questions. M. le Ministre-Président a résumé la réponse que le Ministre Thys avait faite concernant l'importance du rôle de la SNCB comme acteur dans la mobilité en général. Ce n'était pas du tout l'objet de ma question qui, en fait, portait sur le parallélisme entre le passage à Bruxelles du TGV et la réalisation du RER.

Je constate que le Ministre-Président maintient la décision prise par l'Exécutif le 21 mai 1990 en la matière.

Etant donné le *timing* réservé au projet TGV, la réalisation effective parallèle du RER me paraît impossible. J'aimerais donc obtenir des précisions quant à ce que le Ministre entend par «parallélisme».

Par ailleurs, le communiqué de l'Exécutif comportait une demande à la SNCB à propos d'une étude relative à l'ensemble du dossier TGV, qui devait être transmise par le Ministre national à l'Exécutif. Où en est-elle? A-t-elle été communiquée à l'Exécutif? Les conditions fixées au moment de la décision concernant le TGV vont-elles réellement conditionner l'octroi des permis de bâtir?

Concrètement, c'était le fond de ma question.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Le parallélisme a été réaffirmé. Nous devons à présent convenir de la forme qui en assure les garanties.

Je m'engage peut-être à titre personnel mais on peut imaginer un acte de coopération, un protocole d'accord, toute une série d'engagements très nets de la SNCB garantissant cette simultanéité. Mais le TGV n'est pas encore à Bruxelles et nous avons du temps devant nous pour obtenir des garanties de la part de la SNCB.

En ce qui concerne la forme, je ne puis encore rien vous dire. Nous devons d'abord nous mettre d'accord sur le principe. Par la suite, nous aurons à imaginer des formules qui garantissent l'exécution des promesses. Il me paraît évident que c'est l'objet de la négociation actuelle, négociation dont vous avez compris qu'elle se heurte encore à des réticences.

En ce qui concerne l'alternative au Moeraske, je viens de me rendre compte que ce point était repris dans la question adressée à M. Thys.

Mme Nagy. — A ce sujet, vous avez répondu.

Ma question concernait l'étude TGV que vous aviez également demandée. J'ai donc simplement repris les termes de votre communiqué afin de connaître les conditions. Votre décision stipulait que «l'Exécutif allait demander un dossier TGV complet au Ministre national des Communications».

Je n'ai pas obtenu de réponse sur le point de savoir si cette étude avait été entamée, si vous en aviez eu connaissance et si les éléments principaux de ce dossier complet pouvaient nous être communiqués. En effet, d'après nos renseignements, c'était là une des conditions.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — En fait, ce qui avait été demandé au gouvernement national — et plus précisément au Ministre des Communications et à la SNCB — c'était une étude présentant d'éventuelles alternatives sur des points qui posaient problème. Cette demande a donné lieu à des réponses diverses de leur part sur certains points. Je n'ai pas le souvenir qu'ils aient répondu clairement et précisément — sinon de manière orale lors de réunions — en ce qui concerne le Moeraske.

Si vous me posez des questions plus précises, je pourrai éventuellement vous communiquer les réponses que nous avons reçues.

Mme Nagy. — Je me réfère à votre communiqué, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je vous rappelle, Madame Nagy, qu'il s'agit d'une question orale, qui ne doit donc pas donner lieu à un débat...

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Afin de ne pas «alourdir» le débat, Monsieur le Président, je propose à Mme Nagy de m'adresser un certain nombre de questions techniques par écrit ou de m'interpeller en commission. Je pourrai ainsi éventuellement lui donner satisfaction en lui indiquant sur quels points nous avons reçu des réponses de la SNCB. Je voudrais qu'il n'existe aucune ambiguïté quant à un prétendu refus de ma part de répondre à cette question.

Mme Nagy. — Je n'ai fait que reprendre les termes de votre communiqué, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, M. De Decker a demandé de retirer sa question orale de notre ordre du jour, je sais que vous avez marqué votre accord. Mais bien entendu, il souhaite qu'elle soit réinscrite par priorité à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière, qui aura lieu le 20 juin prochain.

M. le Président. — D'accord.

QUESTION ORALE DE M. VANDENHAUTE A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES DES BRUITS D'AVIONS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VANDENHAUTE AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE STRIJD TEGEN DE GELUIDSHINDER VEROORZAAKT DOOR VLIEGTUIGEN»

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhautte pour poser sa question.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, la problématique de la pollution sonore croissante à Bruxelles et dans sa périphérie immédiate ne cesse d'inquiéter nos concitoyens. Quand on connaît les causes, qui sont exclusivement liées au développement anarchique de l'aéroport de Bruxelles-National et à l'incurie de l'Etat dans la gestion cohérente de celui-ci, il y a lieu de s'interroger, en tant que Bruxellois, première victime de cette dramatique détérioration de l'environnement, sur les moyens à mettre en œuvre afin de faire pression sur l'attitude scandaleuse du pouvoir national et sur l'absence d'une concertation interrégionale suffisante.

Chaque jour qui passe atteste de l'acuité croissante de ce problème. Hier soir encore, j'ai pu le constater lors de la première réunion publique d'information que j'organisais à Woluwe-Saint-Pierre, à l'attention de tous les riverains bruxellois, victimes de cette nuisance.

Nous avons ainsi eu l'occasion de faire le point de la situation et de replacer le problème dans son contexte historique, technique et juridique. Cet exercice particulièrement utile et instructif nous a permis de constater, une nouvelle fois, le mal profond dont souffre la gestion aéronautique et aéroportuaire en Belgique, et qu'il convient de dénoncer avec vigueur.

Dans ce contexte, M. le Ministre pourrait-il nous dresser le bilan des négociations qui ont lieu, depuis plusieurs mois maintenant, au sein du Comité interministériel de l'Environnement? Des contacts ont-ils été pris avec le Ministre des Communications? Quels en ont été les résultats?

Quelles sont les intentions du Ministre quant aux dispositions urgentes à prendre en matière de lutte contre ce type de pollution sonore? Je pense aussi à la mise en œuvre de l'ordonnance régionale que nous avons votée il y a peu, en matière de lutte contre le bruit dans les lieux de repos et de séjour à Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, qui répondra en lieu et place de M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'eau. — Monsieur le Président, cette question, adressée à M. Gosuin, m'interpelle également, en tant qu'habitant de Bruxelles et, plus particulièrement, de la zone est. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous avons l'occasion d'en débattre.

A la suite des plaintes répétées et de plus en plus fréquentes des habitants de la Région — particulièrement de la zone est,

mais également de l'extérieur de Bruxelles — concernant les nuisances sonores dues au trafic croissant à l'aéroport national, le Secrétaire d'Etat, Didier Gosuin, a tenté à plusieurs reprises et depuis plus d'un an, d'entamer le dialogue avec les autorités nationales compétentes, que ce soit au travers de la conférence interministérielle de l'environnement ou directement avec le Ministre des Communications.

A cet effet, et sur base d'une étude de l'IBGE, il a proposé toute une série de mesures complémentaires à celles qu'envisageait le Ministre national des Communications, c'est-à-dire la révision de la politique aéroportuaire nationale qui permettrait de déplacer certaines activités de l'aéroport de Zaventem vers d'autres infrastructures régionales à notre avis sous-utilisées, que ce soit sur le plan militaire, des zones destinées à l'écologie, du courrier express, de cargo, de charters, etc.

Nous connaissons maintenant suffisamment le problème et une sorte de prise de conscience collective débouche actuellement sur toute une série de positions qui ne sont pas nécessairement cohérentes, je le reconnais.

Autre mesure proposée, une politique de taxation, nettement plus volontariste, afin d'encourager l'utilisation d'avions moins bruyants et l'affectation du produit de cette taxe à la rénovation acoustique des habitations qui subissent une gêne considérable.

Nous avons également suggéré la révision des procédures d'approche et de décollage à proximité de l'aéroport et donc une adaptation des couloirs aériens empruntés; la mise en place d'un réseau de mesure acoustique qui permettrait «d'objectiver les problèmes» et aussi la mise en place de structures de concertation national-régional sur ces problèmes.

Après plus d'un an de démarches, le Ministre nous a enfin apporté fin mai 1991 les éclaircissements suivants:

1. Il s'apprête à finaliser un plan de réduction sonore des avions en vol qui comprendra la révision des procédures de vol. Nous l'avons prié instamment, dans un courrier du 31 mai 1991, de bien vouloir nous laisser la possibilité d'émettre notre avis sur le plan avant que les décisions finales soient arrêtées.

2. La politique aéroportuaire pourrait être discutée au sein de la conférence interministérielle des communications. Nous préparons une note à ce sujet pour notre collègue Jean-Louis Thys.

3. M. le Ministre des Communications nous a également précisé que le produit de la redevance perçue sur les avions bruyants serait affecté prioritairement à l'extension des infrastructures.

4. Il a, également, suite à notre insistance, accepté d'associer la Région au groupe «problèmes acoustiques» constitué d'experts qui débattront des problèmes acoustiques posés par l'exploitation de l'aéroport. Ce groupe devrait entre autres mettre en place un réseau de sonomètres aux endroits critiques. Le Secrétaire d'Etat vient de demander, par même courrier, de nous apporter des précisions quant aux compétences au plan de travail et à la composition de ce groupe.

Il est clair que nous ne nous contenterons pas d'un «encommissionnement». Le problème nous concerne tous et tant du point de vue de la concertation avec les autorités nationales que du point de vue technique, nous resterons extrêmement vigilants. A ce propos, à notre demande, l'IBGE poursuit ses investigations et notamment la collecte de données sur les niveaux sonores le long des couloirs aériens.

Par ailleurs, le Secrétaire d'Etat souhaite établir une collaboration avec les autorités communales concernées depuis de nombreuses années par ce sujet.

Quant à la possibilité d'exploiter l'ordonnance relative à la lutte contre le bruit dans les locaux de repos et de séjour à Bruxelles, à laquelle vous avez fait allusion, je ne puis que vous renvoyer aux propos tenus par l'auteur de ce texte, M. Huygens, devant la Commission de l'Environnement du Conseil.

Interrogé sur la notion de source sonore visée par l'ordonnance l'auteur a précisé «que la circulation automobile étant de compétence nationale, elle est exclue du champ d'application, de même que les avions».

J'espère avoir ainsi répondu à votre question et prouvé que nous suivons ce dossier avec toute l'attention requise.

M. le Secrétaire d'Etat ne manquera pas d'informer l'honorable membre si des éléments nouveaux venaient à être versés dans ce dossier.

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhautte.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui me confirme que le Ministre des Communications n'a finalement — et c'est dramatique — pas de volonté politique de dialoguer vraiment avec toutes les parties concernées au sujet de ce dossier brûlant qu'est l'avenir de l'aéroport de Bruxelles, à court, à moyen et à long termes.

Bien sûr, M. Gosuin, le Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale compétent en la matière, a eu des entretiens avec des techniciens, des spécialistes, des riverains, des comités de quartier. Et c'est normal.

Mais, Monsieur le Ministre, j'ai l'impression que nous allons tous devoir nous mobiliser — vous aussi, qui êtes Sénateur et Bourgmestre en titre — car ce problème devient essentiel pour la qualité de l'environnement, pour la vie, dans l'avenir, dans notre région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, SECRÉTAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE PLAN DECHETS PREVU PAR L'ORDONNANCE RELATIVE A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES DECHETS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET AFVALPLAN VOORZIEN IN DE ORDONNANTIE INZAKE HET VOORKOMEN EN HET BEHEER VAN AFVAL»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens, pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, en date du 7 février, l'assemblée de la Région de Bruxelles-Capitale votait le projet d'ordonnance relatif à la prévention et à la gestion des déchets. Cette ordonnance prévoyait en ses articles 5, 6 et 7, l'élabora-

tion d'un plan déchet qui devait concrétiser toutes les options de l'ordonnance.

En réponse à une question d'actualité que je posais en date du 25 janvier 1991, le Secrétaire d'Etat Hotyat répondait que le projet de plan déchet serait soumis à enquête publique en 1991 afin que le plan soit arrêté avant le vote du budget 1992.

Ce calendrier me semble aujourd'hui bien compromis. Aucun projet de plan n'a été soumis à la Commission environnement bien que l'étude de pré-qualification sur les filières d'élimination commandée par l'Exécutif soit terminée depuis le 15 mars.

Que faut-il penser des articles de presse qui font état de divergences entre les premières conclusions de l'IBGE et les appréciations du cabinet du Secrétaire d'Etat à la Propreté?

Quand pouvons-nous espérer prendre connaissance de la première version du plan déchet?

La Commission environnement pourra-t-elle débattre du plan déchet avant qu'il ne soit officialisé? Dans l'affirmative, quand aura lieu ce débat?

Quand l'enquête publique de 60 jours aura-t-elle lieu?

L'Exécutif a-t-il renoncé au calendrier précédemment annoncé?

Les retombées financières du plan déchet pourront-elles être inscrites dans le projet de budget 1992, ce qui était l'élément essentiel?

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre Désir qui répondra en lieu et place de M. le Secrétaire d'Etat Gosuin.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'eau. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre Collègue est évidemment libre d'apprécier lui-même le contenu d'articles de presse.

Il n'appartient pas au membre de l'Exécutif chargé de l'environnement de commenter les appréciations en sens divers, y compris celles prêtées à un autre cabinet ministériel.

L'ordonnance relative à la prévention et à la gestion des déchets confie le soin d'établir un projet de plan à l'IBGE, en association avec l'agence régionale pour la propreté.

Les résultats de l'appel d'offres décidé par l'Exécutif du 17 janvier sont toujours à l'examen par les deux services concernés. Je vous rappelle que cet appel d'offres se situe dans le processus d'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets.

Ces organismes en sont au stade final de rédaction. Il me semble, par conséquent, prématuré de faire des commentaires et de se prononcer dès maintenant sur l'une ou l'autre option. Je puis néanmoins annoncer à l'honorable membre que le projet de plan sera disponible très prochainement et présenté à l'Exécutif.

Pour ce qui concerne l'information du Conseil régional, il faut s'en tenir au texte de l'ordonnance, je vous renvoie donc à ce document. Le calendrier annoncé sera respecté. L'enquête publique aura lieu avant la fin de l'année.

Il va de soi que les retombées financières du plan, tant au point de vue des investissements que des modifications organisationnelles qu'il implique, seront prises en compte dans la réflexion préparatoire du budget 1992 et dans son élaboration, une fois le plan définitif arrêté.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance plénière du Conseil est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

De plenaire vergadering van de Raad is gesloten.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 19 heures.

De plenaire vergadering is gesloten om 19 uur.